

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A R S 1724.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, & Europe sçavante.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Mars 1724.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature , & autres Remarques curieuses , depuis le mois dernier.

I. **L'**Histoire de l'Academie Royale des Sciences est une source inépuisable de choses curieuses & toujours nouvelles. Rien n'échape aux recherches des Membres qui composent cette illustre Societé, & les choses même les plus indifferentes aux autres hommes, sont pour eux des trésors qu'ils savent bien mettre à profit. Qui auroit cru que les *Guespes*, insecte nuisible & meprisé, eussent attiré l'attention de Mr. de Reaumur, ce savant Naturaliste qui a fait tant d'utiles découvertes? Et qui se seroit attendu de les voir aller de pair avec les Abeilles, si ce n'est eu égard à leur utilité, du moins par rapport à leur travail & à l'économie qu'elles observent dans leur petite Republique? C'est cependant ce que les observations de Mr. de Reaumur nous apprennent, & nous l'ignorions encore sans lui.

Voici ce qu'il en dit, & ce que contient l'Histoire que l'Academie nous en donne.

Observations sur les Guêpes, par Mr. de Reaumur.

A Utant que les Abeilles se sont attiré de faveur de la part des hommes; & pour ainsi dire de consideration & d'estime, autant les Guêpes s'en sont-elles attiré de mépris & d'averfion. L'ouvrage qu'elles font, nous est absolument inutile, & elles sont ennemies des Abeilles que nous aimons. Mais comme ce ne sont pas nos utilitez ou nos goûts qui doivent regler le rang dans l'Univers, les Guêpes & les Abeilles sont assez égales aux yeux des Philosophes, qui en cela, s'il n'est pas trop hardi de le penser, imitent un peu les yeux du Createur. Après l'étude que Mr. Maraldi a faite des Abeilles, Mr. de Reaumur en a fait autant sur les Guêpes, autre nation moins connue, d'ailleurs moins polie & plus grossiere, & qui est à peu près à l'égard des Abeilles ce qu'étoient les Sparfiates à l'égard des Atheniens. Nous allons voir les differences & les conformitez des deux gouvernemens, en suposant celui des Abeilles, connu par l'Histoire qu'en a faite Mr. Maraldi.

Toutes les Guêpes, ainsi que les Abeilles, construisent un Edifice qui consiste en rayons à cellules exagones; on l'appelle *Guépier*. Mr. de Reaumur distingue trois especes de Guêpes par rapport aux differens lieux où elles le placent. Les unes le bâtissent à découvert sur des branches d'arbres, les autres dans des troncs, ou dans des greniers peu frequentez, les dernieres sous terre. Celles de la seconde espece sont les Frelons, elles sont les plus grosses de toutes; celles de la troisième sont

sont les plus communes, & quoique la situation de leur Guêpier, du moins quant à l'interieur de leur état, soit différente, c'est sur elles cependant que Mr. de Reaumur a fait ses principales observations. Il a eu l'adresse, & même le courage, car cela ne s'est pas fait sans quelque peril, de découvrir des Guêpiers dans leur trou, & de les transporter dans des Ruches vitrées, où ils furent exposés aux yeux comme les travaux des Abeilles.

Un Guêpier est ordinairement rond ou a peu près de 13. à 14. pouces de diametre, la matiere dont il est fait ressemble plus à du papier fin qu'à toute autre chose. On voit d'abord une envelope assez épaisse qui est de plusieurs feüilles de ce papier, mises les unes sur les autres. Il ne faut pourtant pas concevoir que chacune de ces feüilles soit d'une pièce, ni fasse un seul plan, chacune est de plusieurs pièces qui sont en forme de coquille d'Huitre, & qui ont leur convexité en dehors, ces especes de coquilles sont comme collées les unes aux autres par leurs bords, d'une maniere assez sensible, & là elles sont assez aisées à separer. Plusieurs feüilles ou plusieurs couches ainsi formées laissent necessairement entre elles de grands vuides, de sorte que dans l'envelope total qu'elles composent, quoi qu'assez épaisse, il entre peu de matiere. L'espace compris dans la surface la plus interieure de cette envelope, est coupé par quinze plans tout au plus, posés horizontalement les uns au dessus des autres, & par consequent tels à cause de la figure spherique du Guêpier, que le premier & le dernier sont les plus petits de tous, & celui du milieu le plus grand. Ils laissent entre eux des intervalles d'un demi pouce, ils sont attachez par leurs bords à la surface interieure de l'envelope, & de plus suspendus les

uns aux autres par des ligamens disposez d'espace en espace, ils sont précisément de la même matiere que l'envelope commune, & portent tous sur leur surface inferieure des cellules exagones, encore de la même matiere. Ce sont-là les *Rayons* ou *Gâteaux* des Guêpes. Les cellules ne sont destinées qu'à recevoir leurs œufs, on n'y voit nulles provisions comme dans celles des Abeilles. L'envelope commune du Guêpier est percé de deux trous éloignez l'un de l'autre, dont l'un ne sert qu'à l'entrée des Guêpes, & l'autre qu'à leur sortie. Il est rare que quelque Guêpe imprudente ou plus hardie change l'usage de l'une ou de l'autre de ces deux portes.

Comme les Guêpes perissent presque toutes pendant l'Hyver, suposons qu'au commencement du Printems il n'en reste que dix ou douze dans un Guêpier, ou même si l'on veut une seule, car il est possible qu'une seule suffise pour rétablir la nation. Cette Guêpe abandonnera d'abord l'ancien Guêpier où elle a vécu jusque là, & entre prendra d'en construire un autre, ou plutôt en jettera les fondemens. Pour cela, elle ira à la Campagne ramasser de quoi faire son Papier, ce sont de très petites parcelles de bois, comme des sçieurs, elle les prend sur certains bois, tels que des échelats de vignes, des contre-vents de fenêtres, &c. dont la surface ayant été plusieurs fois humectée de la pluye, en est devenuë plus molle, elle en détache le plus qu'elle peut de filamens en les rongant. Ces filamens se collent ensemble, ou par leur viscosité naturelle, ou par l'addition de quelque liqueur gluante sortie de la Guêpe, ils composent alors une espee de pâte qui s'étend & se file aisément comme celle dont se forme le papier. De ces materiaux la Guêpe bâtit

tit le premier petit dôme du Guépier sphérique, qu'elle a collé par dehors à quelque endroit solide, & elle n'oublie pas d'y attacher en dedans les ligamens qui doivent tenir suspendu le premier gâteau horizontal. Elle procede de même à la construction du second gâteau, & fait en même tems la portion d'enveloppe qui doit y repondre. Dans chaque gâteau elle élève de la même maniere les murs des cellules exagones, de sorte cependant que celles qui sont précisément aux bords du gâteau ne sont pas exagones, mais sont seulement à trois pans vers le centre du gâteau, où elles sont touchées par d'autres cellules, & elles sont demi circulaires de l'autre côté, qui est le bord du gâteau. Comme les cellules du centre sont les premières bâties, chacune a été dans le tems de sa construction une cellule du bord, & par conséquent a passé par être une cellule à trois pans d'un côté & demi circulaire de l'autre.

Dés qu'il y a un petit nombre de cellules faites, la Guêpe supposée unique va pondre un œuf dans chacune. Elle a été fécondée au mois d'Octobre précédent, & pendant tout l'Hyver qu'elle a passé sans manger, le principe de cette fécondation est demeuré aussi sans action, & a attendu le Printems pour mettre les œufs en état & dans la nécessité de sortir. L'œuf éclos est d'abord un ver, ensuite une mouche, à la maniere des Abeilles & de mille autres insectes. La Guêpe a dû nourrir les petits vers ses enfants, elle leur apporte ou des sucs qu'elle a pris sur des plantes, & qu'elle dégorge dans son nid, ou des ventres d'insectes, ou même des morceaux de viandes pris dans des boucheries, & quelquefois presque aussi gros qu'elle.

Comme en general les vers qui se metamorphosent & prennent des aîles, ont toute leur grandeur & toute leur force dès qu'ils sont aîlez, les Guêpes nouvellement nées aident leur mere à continuer la construction du Guépier qui n'est encore gueres avancé, & à mesure qu'il avance; ce qui va plus vite, parce qu'il y a plus d'ouvriers, la mere pond de nouveaux œufs dans les nouvelles cellules, & les jeunes Guêpes lui aident aussi à nourrir leurs freres ou leurs sœurs. Selon cet ordre toujours continué, le Guépier s'acheve & se remplit d'habitans.

Cela suppose une extrême fecondité dans une seule Guêpe, car tout est venu d'elle, & il y a au moins dans un Guépier 10000. cellules, dont chacune a reçu un œuf; bien plus chacune en reçoit successivement 2. ou 3. dans un Été, & à ce compte une Mouche en auroit produit 25. ou 30. mille. Mais on sçait que la fecondité du Roi des Abeilles peut aller jusques-là; & il est nécessaire que dans une espece qui perit entierement en Hiver, & est très-nombreuse en Été, les individus qui la réparent ayent été prodigieusement feconds; certains poissons nous donnent l'idée d'une fecondité encore plus grande; enfin il n'appartient pas à nôtre imagination & à nos courtes experiences de prescrire des bornes à rien.

Il y a dans une Ruche d'Abeilles trois fortes de Mouches. Les Abeilles proprement dites, qui sont toutes steriles, ni mâles ni femelles; le Roi qui fait lui seul une espece, & est le seul qui ponde les œufs, il est par consequent femelle, & meritoit mieux le nom de Reine; les Bourdons qui sont tous mâles, & les mâles de la Reine seule, elle ressemble à quelques Reines d'Orient & d'Afrique qu'on dit qui ont des Serails d'hommes.

Mr.

Mr. de Reaumur a démêlé parmi les Guêpes ces trois mêmes especes. Il apelle *Mulets* celles qui ne sont ni mâles ni femelles, & par consequent steriles, elles meritent encore ce nom par être les plus fortes & les plus laborieuses de toutes. Il n'y a pas pour une femelle, ou tout au plus deux ou trois comme chez les Abeilles, il s'en trouve quelques centaines. Il en va de même des mâles, & le nombre des Mulets est sans comparaison le plus grand. Ils sont d'ailleurs les plus petits entre les trois especes, ensuite sont les mâles, enfin les femelles. Elles ont un gros ventre pesant, ce qui convient à la prodigieuse quantité d'œufs dont elles sont chargées. Les mâles qui figurent avec les Bourdons des Abeilles, ont aussi cela de commun avec eux de n'avoir point d'aiguillons, les Mulets & les femelles en sont pourvus.

Les fonctions sont assez bien distribuées dans cette Republique, & à peu près comme dans celle des Abeilles. Les Mulets, qui à cause de leur sterilité sont inutiles pour l'avenir, portent dans le tems present les plus rudes charges, ils vont chercher les materiaux de l'édifice, ils le construisent, ils vont à la chasse & à la provision, tant pour eux que pour toutes les autres Mouches demeurées au Guêpier, & même pour les petits. Les femelles ne bâtissent gueres, si ce n'est au commencement du Printems, où le nombre des ouvriers étant encore fort petit, il faut que tout le monde mette la main à l'œuvre. Du reste le soin de leurs petits les occupe uniquement. Les mâles ont un loisir avec dignité, & cette dignité est d'être mâles, les propagateurs de l'espece, les garans de sa perpetuité.

Une chose singuliere, & que Mr. de Reaumur a découverte, c'est que quand la Guêpe unique
que

que nous avons supposée au commencement, ou plusieurs qui auront survécu au reste de la nation éteinte par la rigueur de l'Hyver, se mettront au retour du Printems à la rétablir par la ponte de leurs œufs, elles ne pondront d'abord & assez longtems que des œufs où doivent éclore des mulets, & pendant le même tems ni elles, ni les jeunes Guêpes, compagnes de leur travail, ne bâtirent que des cellules à loger des œufs de Mulets, car les Mulets étant beaucoup plus petits, & pareillement les œufs d'où ils sortent, il ne leur faut que de plus petites cellules. Après cela on bâtit de plus grandes cellules, & il vient pour les remplir de plus gros œufs qui sont ceux des mâles & des femelles. Quoi que les mâles & les femelles diffèrent en grandeur, les œufs qui les produisent n'y diffèrent pas assez pour mériter des cellules inégales. Il paroît que dans la regeneration de l'espèce, les mulets sont produits les premiers, parce qu'ils sont les plus grands travailleurs & les plus nécessaires à l'Etat naissant. Il faut donc que dans l'ovaire d'une Guêpe femelle la nature ait arrangé les œufs exactement selon un certain ordre, ou qu'elle ait disposé leur fécondation à ne procéder que selon cet ordre. Voilà bien du soin.

L'accouplement des mâles & des femelles est visible, & Mr. de Reaumur en rend un compte assez exact. Il se fait au mois d'Octobre comme celui de toutes les autres Mouches. Comme il y a dans un Guêpier deux ou trois cens Guêpes mâles, & autant de femelles, il seroit difficile qu'un si grand peuple cachât aussi bien ses amours que fait la Reine des Abeilles, qui est seule, ou a peu de compagnes, sans compter que les Guêpes n'ont peut être pas naturellement tant de pudeur. Quoi qu'il en soit, les Guêpes ont
trahi

trahi la misterieuse Reine des Abeilles, car Mr. de Reaumur, après avoir vû l'accouplement des mâles & des femelles Guêpes, ne doute point qu'il n'y en ait un pareil des Bourdons & de cette Reine.

On voit dans l'Histoire des Abeilles qu'au commencement des froids ou de l'Hiver, elles déclarent la Guerre aux Bourdons, les tuent ou les chassent, & détruisent même tous les œufs qui seroient devenus Bourdons. Les Guêpes font encore pis dans le même tems. Elles détruisent tous les œufs & tous les petits sans exception. Les Mulets & les mâles y travaillent avec fureur, il n'y a que les femelles ou les meres que Mr. de Reaumur n'a pas bien convaincuës de cette barbarie. Peut être après tout, n'est-ce qu'une barbarie apparente; les Guêpes ne font point de provisions pour l'Hiver, & elles épargnent à leurs petits beaucoup de langueur & de souffrances.

Elles s'y résolvent pour elles-mêmes. Elles ne mangent point du tout pendant l'Hiver, même quoi qu'on les en sollicite en leur présentant tout ce qu'elles aiment le mieux. Tous les Mulets & tous les mâles meurent, il n'échape que quelques femelles, peut être une seule de tout un Guêpier. Elles avoient été fécondées au mois d'Octobre précédent, & c'est là la ressource de la Nation, qui au commencement du Printems se reparera comme nous avons dit.

Quelle est la diversité qui regne entre les différentes especes d'animaux à l'égard de la generation? Il y a des especes où tout est mâle ou femelle, d'autres où tout est mâle & femelle en même tems, d'autres où il n'y a presque ni mâle ni femelle, & où tout est sans sexe, à l'exception d'un petit nombre d'individus. Il semble que la nature ait pris plaisir à suivre les regles
des

des combinaifons, & plus on comparera enfemble les differens ouvrages, plus on trouvera que ce génie de combinaison y domine. Peut-être en fuivant cette idée, devineroit-on affez quelque fos heureufement.

II. *Souhairs fur le commencement de l'année à Mr. B..... A. G. à la Cour Souveraine de Lorraine.*

TE viens t'offrir un facrifice,
Dieu des fouhairs, reçois mon encens & mes
vœux,

Ecoute-moi, fois moi propice ;
Je ne demande point de devenir heureux.

Si J'implore ton affiftance,
C'est pour le Protecteur de l'auftere vertu ;
C'est pour B... dont l'éloquence
Raffura fi fouvent l'orphelin éperdu.

Cerez, oubliez la *Sicile*,
Hâtez-vous d'enrichir nos climats temperez ;
Ouvrez-lui vôtre fein fertile,
Et couvrez les guerets de mille épics dorez.

Pan, abandonnez l'*Arcadie*,
Et venez de V... embellir les Coteaux,
Prenez foïn de fa Bergerie,
Gardez des Loups cruels la Mere & les Agneaux.

Et toi nouriffon de *Silene*,
Jette auffi fur V... un œil fi gracieux
Qu'en tout tems le long de fes Plaines,
Coule, mais à grands flots, ton nectâr précieux.

Tu

Tu bannis l'affreuse tristesse,
La pâle inquiétude & les soucis cuisans;
Les plaisirs te suivent sans cesse,
Et font fuir devant toi tous les soins devorans.

Que l'innocente Tourterelle
N'abandonne jamais ni ses Champs ni ses Bois,
Que de la tendre *Philomele*
En toutes les saisons il entende la voix.

Qu'à jamais l'agréable *Flore*,
Fasse dans ses Jardins regner le doux Printems,
Et que *Zephire* y fasse éclore
Des Roses, des Oeüillets, & des Lys en tout tems.

Que dans quelque lieu qu'il habite,
Le délaissent les ris, les jeux & les plaisirs;
Que nul soin jamais ne l'agite,
Que tout comble à l'envi ses vœux & ses desirs.

Que des Souverains le plus juste,
Soit toujours favorable à ses sages avis,
Bientôt comme au siècle d'Auguste
Fleurira l'heureux tems d'*Astrée* & de *Themis*.

La vertu timide & tremblante
N'aura du crime altier plus rien à redouter;
Tremblé ignorance insolente,
B... dans le néant va vous précipiter.

III. On imprime actuellement avec Approbation & permission de l'Ordinaire, chez André Chevalier à *Luxembourg*, Imprimeur de ce Journal, un Traité sur l'Autorité & l'Infaillibilité des Papes en matiere de Foi, in 12. & in 8°. par D. Mathieu Petitdidier, Religieux Benedictin, Président de la Congregation de St. Vannes & de

St. Hydulphe, & Abbé de *Senonne*, qui sera achevé d'imprimer au commencement du present mois de Mars. Cet Ouvrage doit d'autant plus picquer la curiosité du public, que la matiere qui y est traitée, fait l'attention generale, non seulement de tous les Theologiens, mais encore de presque tous les particuliers, pour peu qu'ils ayent envie d'être instruits de leurs devoirs; Je ne sache pas d'ailleurs que depuis près de 300. ans que l'on dispute, particulièrement en France, avec tant de vivacité pour & contre l'Autorité & l'Infaillibilité des Papes en matiere de Foi, personne se soit encore avisé d'en composer un Traité complet & particulier, où toutes les raisons qui éclaircissent cette fameuse question, soient déduittes & rassemblées. La matiere est délicate & interessante; des Royaumes entiers prennent parti dans cette affaire, les Theologiens & les plus fameuses Facultez sont partagez sur ce sentiment, comment se peut-il faire qu'on ait negligé jusqu'à present de la traiter à fond? Mais la surprise va cesser, & Don Petitdidier en se rendant le défenseur de l'Autorité & de l'Infaillibilité des Papes, nous rend cette matiere, jusqu'ici assés embarrassée, beaucoup plus claire & plus intelligible: Il ramasse dans son nouveau traité tout ce que la Tradition, l'Ecriture, les Peres, les Conciles, & l'Usage content de l'Eglise lui fournissent pour appuyer ce sentiment, pour lequel il s'est déclaré, après y avoir été lui-même assés longtems contraire; il combat le sentiment opposé par des raisons fortes & persuasives, & il entre en lice avec une assurance capable de déconcerter ses ennemis, quelques nombreux qu'ils soient. Je m'imagine cependant qu'on ne manquera pas de repliquer à cet ouvrage, & que ses Antagonistes n'avoüeront pas leur defaite à cette premiere attaque; mais il est

à croire que Dom Petitdidier, qui est un sçavant du premier ordre & une des bonnes plumes de ce siècle, ne leur donnera pas le loisir de reprendre halaine. Nous ne donnons pas l'Extrait de ce nouveau Traité; il va paroître incessamment, & chacun pourra se satisfaire à loisir. C'est seulement pour l'annoncer que nous en faisons ici mention.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier sont *les deux Comedies*, la Française & l'Italienne.

E N I G M E.

A ssez sot pour servir de modele en bêtise
Un jeu fameux, pourtant que chez le peuple
ont prise,

A mon honneur est consacré.

Trois élemens que j'habite,

vantent très-peu mon merite;

Je meurs très-souvent ignoré,

Et quelquefois mon trepas célébré.

Est compté pour plaisir dans une grande fête;

Là pour m'ôter le jour il faut plus d'un effort,

Et je n'expire pas sans bien laver la tête

A celui qui jure ma mort.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

- I. **F** Espagne. Le Prince Regnant entra le 19. Decembre dernier dans la 41. année, & reçut au Palais de *St. Ildefonse* les complimens des Grands

Grands & des Ministres Etrangers sur l'Anniversaire de sa Naissance. Le Prince son Fils aîné & la Princesse son Epouse vinrent ce jour-là lui rendre visite, & retournerent le même soir à l'*Escorial*. Le 22. Le Cardinal Borgia fit la ceremonie de consacrer la Chapelle nouvellement construite au Château de *St. Ildefonse*, qui a été dédiée à la *Ste. Trinité*, & toute la Cour assista à cette fonction qui dura six heures entieres. La Cour a pris un deuil de trois mois pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans, & il n'y a encore nulle aparence qu'elle revienne sitôt à *Madrid*. On vient d'ériger en cette Ville une nouvelle Academie Royale à laquelle le Prince Regnant a assigné à perpetuité un revenu annuel de 20. mille écus pour être employé aux depenses necessaires, au payement des pensions des Academiciens, & à l'entretien de leurs correspondances. On va travailler à un nouveau Dictionnaire Espagnol, & c'est le premier ouvrage auquel cette Compagnie a ordre particulièrement de s'appliquer.

II. On parle d'une seconde Ordonnance qui doit paroître dans peu, pour regler les titres, les rangs, & qualitez des Grands & autres personnes de distinction du Royaume. Le Prince Regnant est actuellement occupé à remplir les places vacantes dans les Emplois Militaires, & on s'attend qu'au premier jour il y aura une promotion de Chevaliers de l'Ordre de la *Toison d'Or*, & d'Officiers Generaux. Le Gouvernement de *Cadix* vient d'être donné à Don Antoine Alvares de Bohargues, Maréchal de Camp, & Adjudant General des Gardes du Corps; celui de *Tarragone* au Marquis Dragonesi, Lieutenant General, celui de *Salvaterra* à Don André Cavallero de Soto, celui de *Majou* au Capitaine Don Jérôme de Dios,

& la Majorité de la Ville de *Monçon* à Don François Fever. Le Comte de Bearhaven a été fait Colonel du Regiment d'Infanterie de *Waterford*, & Don Carlos de Crocé, Major du Regiment des Dragons de Belgia, en a été fait Lieutenant Colonel. Don Lucas Conejero, Evêque des *Canaries*, a été élevé à l'Archevêché de *Burgos*.

III. Le jour de la Fête des *Rois*, le Prince & la Princesse Regnante firent leurs devotions dans la Chapelle du Château de *St. Ildefonso*; l'après-midi ils allèrent visiter celle de Notre-Dame de *Fuencisla*, & le 9. Janvier ils tinrent Chapelle, & dînerent ensuite en public. Ce Prince a encore tout récemment disposé de quelques Emplois Civils & Politiques, sçavoir, de la Charge de Juge & Visiteur des Dentrées qui entrent dans la Ville de *Madrid*, en faveur du Marquis d'Aranda; de la direction des Hôpitaux & des Théâtres, en faveur de Don Patchal de Villa-Campa; & de la direction des Fontaines, en faveur de Don Joseph de Castro d'Aranjo. Don Michel de Nunnez de Rojos, Membre du Conseil des Finances, a été fait Membre de celui des *Ordres*; Don Antonio Agufdo, aussi Conseiller des Finances, passé au Conseil des *Indes*; & Don Antonio Joachim de Guera a été pourvû d'une Charge de Robe & d'Epée dans le Conseil des Finances. Il étoit survenu un differend entre Don Carlos Grillo, General des Gallions, & Don Jean Armendaris, Marquis de Castell-Fuerte, Viceroi du *Perou*, qui a été ajusté par l'entremise de Don Joseph Patino, Intendant de la Marine, nommé de la part du Prince Regnant pour les accommoder.

IV. Il y a déjà quelque tems que l'on parle fourdement de l'envie qu'avoit le prince Regnant en Espagne d'abdiquer la Couronne, & de la re-

mettre au Prince son Fils aîné: mais personne n'alloit donner dans une nouvelle si extraordinaire, & on ne pouvoit concevoir qu'un Prince à la fleur de son âge, & sans aucune raison apparente, pût former un pareil dessein. Cependant cet événement, tout singulier qu'il est, vient de se manifester aux yeux de tout l'Univers, & ce Prince vient de descendre de son Trône pour y faire monter son Fils aîné. Charles-Quint, après avoir rempli une glorieuse & brillante carrière, chargé d'années, & même d'infirmités, fit une pareille cession, il y a quelques siècles à son Fils Philippe II. Ce fut le premier qui donna un exemple si rare de desintéressement; aucun Souverain jusqu'à présent ne l'a imité, & si l'on en croit la Chronique, ce Grand Prince ne tarda pas longtems à s'en repentir. On est encore à deviner quels motifs ont pû engager le Prince Regnant à se démettre de sa Couronne. On dit que son amour pour la retraite, & l'envie de travailler à son salut l'ont déterminé à faire ce grand sacrifice; mais peut-on être mieux, pour le mériter, que sur le Trône? Il n'y a qu'à bien remplir les devoirs de la Royauté. C'est un sûr chemin & même aisé pour monter au Ciel, si l'on s'en acquitte dignement. Quoiqu'il en soit, voici comme la chose s'est passée.

Ce Prince, avant de déclarer son dessein, s'est appliqué, comme on l'a pû voir dans nos précédens Journaux, à remplir les Charges de Sujets dignes & capables, à rétablir par de sages Ordonnances l'ordre & la police du Royaume, qui avoient été considérablement altérés par les Guerres précédentes, & pour dernière marque de son affection pour ses Sujets, supprima par un Decret du 4. de ce mois une partie des Impôts extraordinaires qui étoient à leur charge, sçavoir, la

Taxe

Taxe sur les Cheminées, le tiers du droit sur les Legumes ; les excises sur la Ville de *Madrid*, & quitta par le même Decret les arrerages dûs pour les Quartiers & les Ustencilles des Troupes. Le 10. il écrivit une Lettre au Marquis de Mirabel, Président du Conseil de *Castille*, par laquelle il lui donnoit avis, qu'ayant formé le dessein de se retirer du monde avec la Princesse son Epouse, & de resigner la Couronne au Prince son Fils aîné, il lui ordonnoit de convoquer tous les Grands de la Province, & les hauts Officiers de la Couronne, & de se rendre avec eux le 13. de ce mois au Château de *St. Ildefonse*, pour être present à la cession qu'il vouloit y faire de la Couronne. Et en même-tems il parut un Decret, dont voici la traduction.

Ayant depuis 4. ans fait de serieuses & mûres reflexions, sur les miseres de cette vie, en me rapellant les infirmitex, les Guerres & les troubles qu'il a plu à Dieu de me faire éprouver dans les 23. années de mon Regne ; & considerant aussi que mon Fils aîné Prince juré d'Espagne, se trouve en un âge suffisant, déjà marié, & avec la capacité, le jugement, & les qualitez requises pour regir & gouverner avec succès & justice cette Monarchie ; j'ai resolu d'en abandonner absolument la joiissance & la conduite, y renonçant, & à tous les Etats, Royaumes, & Seigneuries qui la composent, en faveur dudit Don Loüis mon Fils aîné, & de me retirer avec la Reine, en qui j'ai trouvé une prompté disposition & bonne volonté à m'accompagner avec plaisir dans ce Palais & Lieu de *St. Ildefonse*, pour servir Dieu, & débarrassé d'autres soins, penser à la mort & travailler à mon salut. J'en fais part au Conseil, afin qu'il s'en tienne pour instruit, & qu'il

en, donne avis aux personnes à qui il conviendra, afin que cette résolution parvienne à la connoissance de tous. A St. Ildefonse le 15. Janvier 1724.

Signé, Y O-EL-REY.

V. En conformité de l'ordre ci-dessus, le Marquis de Mirabel, Président du Conseil de *Castille*, se rendit le 13. au Château de *St. Ildefonse*, avec les Grands & les principaux Officiers de la Couronne, & le Prince Regnant fit en leur présence la cession dont il s'agissoit dans les formes : ayant ensuite fait venir le Prince son Fils, qui se mit à genoux aux pieds du Prince son Pere, qui lui recommanda d'être un bon Souverain à ses Sujets, le déclara Roi, & nomma un Conseil de Cabinet pour administrer sous lui les affaires du Gouvernement ; ce Conseil est composé de l'Archevêque de *Toledo*, de l'Inquisiteur General, du Marquis de Mirabel, Président du Conseil de *Castille*, qui présidera en l'absence du nouveau Prince Regnant, de Don Michel de Guerra, du Marquis de Lede, du Marquis de Valse, & du Comte de St. Estevan, qui est à present premier Plenipotentiaire au Congrès de *Cambrai*. Les Présidens de tous les autres Conseils ont aussi été changez ; le Marquis d'Aytonne a été fait Président du Conseil de Guerre ; le Comte de St. Estevan del *Puerto*, Président du Conseil des trois Ordres Militaires, avec la survivance de la Charge de Grand Ecuyer, exercée par le Duc d'Arcos ; & le Marquis de Valero, Président du Conseil des *Indes*. Don Antonio Sapenna a été fait Secretaire dudit Conseil, & Don Jean-Baptiste d'Arandin, premier Commis du Marquis de Grimaldo, Secretaire d'Etat pour les Dépêches universelles. Le Prince de Macerano a été pourvû de la Charge de Capitaine

ne des Gardes & Halebardiers, & tous les Officiers du Prince & de la Princesse Regnante ont été confirmez dans leurs Charges par une Patente pour servir le nouveau Prince Regnant & la nouvelle Princesse Regnante. Avant la cession, dont on vient de parler, le Prince Regnant fit une Promotion de Chevaliers de l'Ordre de la *Toison d'or*, qui sont, le Duc de Medina-Sidonia; le Duc de Medina-Celi, le Duc d'Arcos, le Marquis de Ste. Croix, le Comte de Grimaldo, le Marquis de Valecosta, le Marquis de Scoti, le Comte de St. Estevan de Gormas, & Don Antonio Arduino. Le Prince Regnant s'étant ainsi démis de sa Couronne, ne veut plus qu'on le traite désormais de Majesté, n'y qu'on lui fasse aucun honneur comme tel, ayant resolu de passer en devotion le reste de ses jours. Ce Prince a retenu à son service le Marquis de Valence François de Nation, le Comte de Grimaldo, & un Valet de Chambre, & la Princesse Regnante a aussi retenu à son service la Princesse de Robec comme sa Dame d'Honneur, & trois Femmes de Chambre; de sorte que toute leur maison ne consiste qu'à environ 60. personnes, parmi lesquelles se trouvent un Cuisinier, un Maître d'Hôtel, & quatre Hallebardiers sans aucuns Gardes. Leur Ecurie n'est que de 6. Mules & 4. Chevaux pour la chasse. Le prince Regnant ne s'est non plus réservé que 600000. pièces de huit pour son entretien annuel, 150000. ducats par an à chacun des Infants, & un million de pièces de huit une fois pour toutes pour perfectionner les Bâtimens du Château de *St. Ildefonse*. Le 15. le nouveau Prince Regnant retourna de l'*Escorial* au Château de *St. Ildefonse* pour remercier le Prince son Pere, de ce qu'il avoit bien voulu lui ceder la Couronne;

& ce dernier lui recommanda en même-tems de payer tout ce qui étoit dû d'arrérages à la Reine Doiitiariere qui fait sa Residence à *Bayonne*. Le nouveau Prince Regnant va être proclamé au premier jour avec les formalitez requises, & les *Cortez* ou Etats du Royaume doivent être convoquez pour ratifier l'abdication qui vient de lui être fait de la Couronne, & prêter le serment à ce Prince qui prendra le titre de *Loüis* premier Roi des *Espagnes*. Le mois prochain on fera encore mieux informé, & les nouvelles seront mieux detaillées. Il suffit pour le présent d'annoncer cette nouvelle à laquelle certainement on n'avoit garde de s'attendre, & qui pourra bien causer quelque changement dans les affaires, ou tout au moins les retarder.

VI. *Cadix*. Le 31. Decembre les Gallions destinés pour l'*Amerique*, mirent en Mer avec un vent favorable, sous le Commandement de Don Sebastien de Garcia, & il est parti avec eux deux Vaisseaux de Guerre & deux Tartanes, qui doivent les escorter jusqu'aux Isles *Canaries*. Le Marquis de Castel Fuerte, nouveau Viceroi du *Perou*, s'est embarqué sur un de ces Vaisseaux avec plusieurs Officiers qui passent dans ce Pais, & divers Negocians sur l'autre. Il est resté dans la Baye un Gallion qui n'a pû être prêt à mettre à la voile avec les autres, & on a dépêché à la Cour un Exprés pour sçavoir s'il doit suivre ou rester ici. Le Vaisseau le *Nôtre-Dame Begone de Ste. Barbe*, commandé par le Chevalier Jean Martinez, est au contraire arrivé des *Indes Occidentales*, ayant à bord 39684. piéces de huit en especes, avec quantité de Marchandises de prix, & cet Officier raporte que Don Antoine Serano, qui partit le 9. Juillet avec la Flottille pour la *Nouvelle Espagne*, est heureusement

seulement arrivé à *Porto-Rico*. Les 3. Vaisseaux de Guerre Hollandois commandez par le Contre-Amiral Godin, & les Capitaines vander Graef & Schriwer sont revenus depuis quelques jours de la *Mediterrannée*, où ils étoient allez croiser sur les Corsaires de *Barbarie*.

VII. *Portugal*. Ce fut le 5. Decembre que le Marquis de Capichelatro, Ambassadeur d'*Espagne* en cette Cour, fit son entrée publique à *Lisbonne*, & eu sa premiere Audience du Roi, étant conduit par le Marquis d'Angeja, Secretaire d'Etat, & accompagné par les Gentilshommes que les Grands & les Ministres lui avoient envoyez avec leur Carosse pour lui faire cortège. S. Exc. arriva au Palais dans un Carosse du Roi, suivi de 5. autres Carosses de S. M., dans lesquels étoient les deux Secretaires d'Ambassade & ses six Gentilshommes. Ce Ministre étoit précédé de six Pages à cheval revêtus d'habits de velours bleu brodez d'argent, & de deux Adjudans de Chambre. Quatre Valets de pied marchoient à la portiere de son Carosse, & 24. autres le suivoient. Les deux Litieres de l'Ambassadeur venoient ensuite conduites par 8. Muletiers vêtus comme le reste de la livrée de drap bleu galonné d'argent; elles précédoient les 4. Carosses de ceremonie; dont les 3. derniers étoient à la Française, & d'une grande magnificence. L'Ambassadeur trouva un Détachement de Cavalerie & d'Infanterie sous les Armes dans la Cour du Palais, le Capitaine des Archers de la Garde & le Maître de Salle de S. M., le vinrent recevoir à la descente du Carosse, & le conduisirent au milieu d'une double haye des Archers de la Garde & des Gardes du Corps à l'Audience du Roi, auquel il remit deux Lettres, l'une de créance, & l'autre de félicitation de la part du Prince Regnant
son

son Maître sur la Naissance du quatrième Infant dont la Reine. est accouchée. S. Ex. passa ensuite dans l'Appartement de la Reine, & après qu'elle l'eut complimenté, elle fut reconduite à son Hôtel avec le même Cortège, & les mêmes ceremonies qui avoient été observées à son arrivée. Le 6. l'Infant fut baptisé par le Patriarche de cette Ville dans l'Eglise Patriarchale, étant porté par Don *Gaston-Joseph de Camora Conthino*, Controleur de la Maison de la Reine, & il fut tenu sur les Fonds par l'Ambassadeur d'Espagne au nom du Prince son Maître, & par don *Nuno Alvares-Pereira* Duc de *Cadaval*, Conseiller d'Etat Majordôme-Major de la Reine, &c. au nom de la Reine Douairiere d'Espagne; il fut nommé *Alexandre-François-Joseph Antoine-Nicolas*. Après la Ceremonie le Patriarche entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique, ensuite ce Prélat donna la Benediction au peuple. La nuit suivante il y eut des illuminations & des réjouissances dans les deux Villes, & l'Ambassadeur d'Espagne donna un Concert d'instrumens avec des rafraichissemens à tous ceux qui l'avoient conduit à son Hôtel. La Cour a pris le deuil pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans, & la mortalité, qui regnoit ici parmi le petit peuple, est absolument cessée.

VIII. On a reçu avis que la Flotte qui revient de la *Baye de tous les Saints*, a été dispersée par une violente tempête, qui a même fait perir deux Bâtimens. Trois Vaisseaux revenus de *Pera* & de *Marinaho*, qui avoient été obligés de relâcher à *Vigos*, sont heureusement arrivés dans le *Tage*, & les 2. Vaisseaux de Guerre Impériaux qui étoient ici, sont au contraire partis pour retourner à *Fiume* avec un Vaisseau Marchand; mais les deux autres Bâtimens auxquels ils

ils avoient servi de convoi, restent ici, & vont y être vendus au plus offrant. On croit que la Flotte destinée pour *Rio de Jenero* se mettra en Mer au premier vent favorable, les Interessez ayant representé au Roi par une Requête qu'ils souffroient un préjudice notable par le retardement de son départ.

IX. Quelques Ecclésiastiques Portugais, qui sont revenus de leurs Missions dans la *Terre Sainte*, en ont rapporté les nouvelles suivantes, qui ont été depuis confirmées par une Lettre écrite de *Zayda* autrefois *Sydon*, dont voici la traduction.

Les Arabes des Provinces de Samarie & de Galilée continuent leurs courses jusqu'au près de cette Ville; le Bacha qui y commande en est sorti avec tout ce qu'il a pu assembler de Troupes pour aller donner la chasse à ces Brigands, & ayant remporté sur eux divers avantages, il en a envoyé ici quelques uns prisonniers. Les Bachas de Gaza & de Ramath ayans appris que le Grand Seigneur demandoit leurs têtes, ont pris à tems la fuite, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. Il est survenue une nouvelle Guerre entre les Habitans d'Hebron & des montagnes de la Judée, mais les derniers étans les plus foibles, parce qu'ils n'ont aucune Place de défense, se sont sauvez en partie dans le Couvent que les Franciscains ont sur ces montagnes; & ceux d'Hebron sont allez en former le Siège; de sorte que lesdits Franciscains courent risque d'être pillés, à moins qu'ils ne trouvent le moyen de se racheter à force d'argent. Il n'est encore venu aucun ordre de Constantinople touchant les Franciscains de Jerusalem, en sorte que ces Religieux demeurent privés du libre exercice de leur Religion, & le Prêtre Grec qui s'étoit fait Catholique Romain, est encore prisonnier dans nôtre Château,

sans esperance d'être mis sitôt en liberté ; mais quelques particuliers qui avoient suivi l'exemple de ce Prêtre, ont été relâchez après être rentrez dans leur premiere Religion, &c. A Zayda ce 26. May 1723.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier,

I. **R**ome. A juger de l'affaire du Cardinal Alberoni par l'éclat qu'elle a fait, & par les procédures commencées contre lui à Rome, on auroit cru cette Eminence perduë sans ressource, & on ne voyoit pas même qu'elle pût en sortir à son avantage. On lui imputoit des crimes atroces, & des correspondances criminelles ; des Puissances avec lesquelles elle étoit accusée de n'avoir pas gardé tous les menagemens convenables, se déclaroient hautement contre elle, & sa perte paroïssoit inévitable. Cependant rien de tout cela n'est arrivé. La même fortune qui l'a toujours si bien servi, l'a tiré d'un pas si dangereux ; & le tems a dissipé les impressions, & la prévention qui étoit tout-a-fait contre elle. Cette grande affaire vient enfin d'être terminée, & tout le grand fracas qu'elle a causé, n'a abouti à rien, ou à très-peu de chose. Le 20. Decembre dernier le Pape tint Consistoire exprés à ce sujet ; le Cardinal Olivieri Secrétaire des Brefs commença par faire lecture à haute voix du Bref qui rétablit ce Prélat dans ses honneurs & dignitez ; après quoi S. S. déclara par un discours qu'Elle fit au Sacré College, que le tems assigné par la Sacrée Congregation

gation à ce Cardinal pour une espece de penitence, étant écoulé, Elle le reconnoissoit suffisamment absous, pour lui donner le Chapeau avec les formalitez usitées; invitant en même-tems le Sacré College de se trouver à cette Ceremonie, qui le feroit dans le prochain Consistoire. Sur cette déclaration les Cardinaux envoyèrent le même jour complimenter S. Em.; le Duc de Poli se rendit à son Palais pour lui faire les mêmes complimens de la part du Pape & de la Famille *Conti*; & le Cardinal Tanara Doyen du Sacré College fit tenir l'après-midi à chaque Cardinal un paquet cacheté, contenant la Relation de tout ce qui s'étoit passé à cette occasion. S. S. a aussi proposé dans le même Consistoire l'Evêché de *Luques* pour Mr. Guiniggi, qui quitte celui de *Rieti*. L'Archevêché de *Cambrai* à la nomination du Roi de *France* fut ensuite proposé pour Mr. Charles de St. Albin; & l'Evêché de *Guatimala* aux *Indes* pour Mr. Gometz, de la part de la Cour d'*Espagne*. Le Pere Bolognetti Theatin avoit été nommé à celui de *Rieti*, mais il s'est excusé de l'accepter.

II. Le 24. veille de Noël le Sacré College entendit les premieres Vêpres dans la Chapelle du *Quirinal*, & les Cardinaux qui resterent à la Messe de minuit, furent splendidement traités à souper suivant l'usage. Le lendemain ils assisterent à la Grande Messe, & tinrent les jours suivans Chapelle publique; mais le Pape ne s'est trouvé à aucune de ces fonctions, quoique S. S. jouisse d'une assez bonne santé.

Le 26. les Cardinaux s'étans assembles chez le Cardinal Paulucci, allerent en habit court complimenter le Chevalier de St. George sur les Fêtes, & le 28. le St. Pere envoya à ce Prince un regal de

12. corbeilles remplies de confitures & de fruits, avec une petite caisse garnie de lames d'or, & remplie de sirops exquis. Le Prince Borghese a fait présent à S. S. d'un Crucifix d'or du poids de 16. marcs, avec deux petits Anges de *Lapis Lizulli* très-bien travaillez; & la Princesse de Piombino a donné à l'Eglise des Peres de l'Oratoire un Soleil de même metal, enrichi de pierres précieuses, & estimé 12. mille écus. La magnifique Chapelle qui a été construite dans l'Eglise de la Rotonde par ordre du feu Pape Clement XI., a été découverte pour la premiere fois, & on a placé sur cet Autel une Image miraculeuse de la Vierge peinte par l'Apôtre *St. Luc*, & donnée au Pape Boniface par l'Empereur *Phocas*. On a trouvé en travaillant aux Fortifications de *Ste. Felicite*, 2. très. belles Statuës de marbre antiques, que Mr. le Tresorier Celigola a fait apporter à Rome, & présenter à S. S. qui a donné ordre de creuser plus profondément dans ce lieu-là pour decouvrir si l'on n'en trouveroit pas quelque autre.

III. Mr. Pierre Capello, Ambassadeur de *Venise*, fit le 28. son entrée publique à Rome avec des Equipages & des Livrées magnifiques, suivi d'un Cortege de plus de 110. Carrosses appartenans aux Cardinaux & Princes qui avoient envoyé leurs Gentilshommes pour le complimenter. Sur le soir ce Ministre fut conduit par le Cardinal Otoboni à une Audience particuliere du Pape, auquel il presenta ses Lettres de créance, & pendant ce tems-là on porta à l'Hôtel de S. Exc. par ordre de S. S. le regal ordinaire, consistant en 24. bassins de confitures, de fruits, & de volailles, & un veau tout entier. L'Ambassadeur de *Portugal* a notifié au St. Pere la Naissance du quatrième Infant dont la Reine est accouchée, & ce

Ministre a fait inviter les Cardinaux , les Ministres , les Dames & les Seigneurs à une magnifique Fête qu'il doit donner dans son Hôtel à cette occasion. Le 31. on chanta dans l'Eglise des Jésuites un *Te Deum* pour la clôture de l'année 1723. , & les Cardinaux Députés du Tribunal de l'Inquisition ayant fait la visite ordinaire des prisons de ce Tribunal , ont élargis les prisonniers les moins coupables qui y étoient détenus. Mr. Vaini a été déclaré Prince du premier rang , avec un traitement convenable que S. S. lui accorde pour soutenir sa nouvelle Dignité , & les Comtes Clement Spador , Jaques Bolognetti , & Corradini ont pris possession de la Charge de Conservateurs du Peuple Romain , dont ils ont été depuis peu pourvûs pour le premier quartier de cette année. Mr. Saminiat a été fait Secrétaire de la Congregation du bon Gouvernement.

IV. Le premier Janvier il y eut Chapelle publique au *Quirinal* , & ce jour-là le Pape reçut les complimens ordinaires sur la nouvelle année. Le 2. l'Ambassadeur de *Portugal* s'étant rendu en cérémonie dans l'Eglise de *St. François* des Portugais , y fit célébrer une Messe , à l'issue de laquelle on chanta le *Te Deum* en Musique , en actions de grâces de la Naissance de l'Infant dont la Reine est accouchée , & au retour S. Exc. fit distribuer des rafraichissemens avec profusion à tous ceux qui l'avoient acompagné. Le soir il y eut de grandes illuminations à l'Hôtel de ce Ministre , & on y representa en présence d'une nombreuse Assemblée de Cardinaux & de Seigneurs , une très-belle Pastorale en Musique , sur un Théâtre qui avoit été dressé exprés. Le lendemain & le jour suivant on donna encore aux Dames la représentation de la même pièce , &

la clôture de cette Fête se fit par un grand Bal. Le Chevalier de St. George & la Princesse son Epouse ont participé à tous ces plaisirs , qui ont néanmoins été troublez par une dispute survenue pour le rang entre les Ambassadeurs de *Venise* & de *Malthe* ; mais qu'on a trouvé moyen d'apaiser , en plaçant séparément l'Ambassadeur de *Malthe*. Quelques Princesses Romaines se sont aussi excusées de se trouver à ces Fêtes , pour prévenir le ceremonial avec la Princesse Epouse du Chevalier de St. George. Le Pape a été indisposé d'une legere attaque de gravelle , & le 7. le Sacré College assista à un Service solennel qui se fit dans l'Eglise de *Ste. Agnes* , pour l'anniversaire de la mort du Pape Innocent X. Le Marquis Santis, Ministre de *Parme* , est allé complimenter de la part du Duc son Maître le Cardinal Alberoni, sur son rétablissement , & sur la décision de son Procès.

V. Il y eut encore le 11. Examen d'Evêques en présence du Pape, & le 13. S. S. tint Consistoire secret, dans lequel le Cardinal Ottoboni proposa, à la nomination du Roi de *France*, l'Evêché de *Nantes* en *Bretagne* pour Mr. Charles-Louis de Froulai, celui de *Luçon* pour Mr. Michel de Buffi, & diverses autres Abbayes. On y proposa aussi plusieurs Benefices à la nomination de diverses Couronnes , & le Pape termina ce Consistoire secret par la ceremonie qu'il fit de donner par procuration le *Pallium* au nouvel Archevêque de *Cambrai*. Alors les portes furent ouvertes, & il se tint Consistoire public. On y vit paroître le Cardinal Jules Alberoni, qui étant conduit par deux des plus anciens Cardinaux Diacres de la Chapelle du Pape, alla baiser les pieds de S. S. & embrasser tous les Cardinaux ses

Cónfreres, par lesquels il fut conduit à la Chapelle, où il se prosterna devant l'Autel. Ce Prelat prêta ensuite le serment ordinaire en présence du Cardinal Ottoboni Vice-Chancelier du St. Siège, & du Sacré College, & ayant été ramené dans la Salle du Consistoire, S. S. fit la ceremonie de lui donner le Chapeau, & de lui poser sur la tête cette marque de sa Dignité, après laquelle il aspirait depuis si longtems. S. Em. à son retour dans son Palais y reçut les complimens du Sacré College & des Ministres Etrangers; elle fit distribuer de grandes charitez aux pauvres, & des rafraichissemens à ses Domestiques, & le 14. elle se rendit en personne privée chez le Cardinal Tannara avec lequel elle eut un long entretien. Elle ne fera pas les visites ordinaires aux Cardinaux, en étant dispensée, parce qu'elle y satisfit lorsqu'elle se rendit à Rome la premiere fois, pour assister au dernier Conclave. Le Procez que soutenoit Don Matteo Barbarini contre le Cardinal de ce nom, pour les Biens de feu son Pere dont il prétendoit être l'Heritier, malgré le défaut de sa Naissance, est terminé, par la renonciation qu'il vient de faire de ses prétentions en faveur de Dona Cornelia Barbarini sa Cousine. Ainsi la Princesse Douairiere de Palestrine Mere & Turrice de cette Demoiselle aura l'administration libre de près de 2. millions de Biens, sans dépendre en aucune maniere du Cardinal Barbarini avec lequel elle étoit broüillée. On soupçonne le Cardinal Corsini d'avoir beaucoup contribué par ses intrigues à disposer Don Matteo de faire cette renonciation.

VI. *Naples.* Le Cardinal Viceroi a renouvelé au commencement de cette année les Juges & les Magistrats dans les principales Villes du Royaume, & on a commencé à Naples, par ordre de S. Em.

à reparer & à travailler à l'embellissement des Ruës;
 Le 10. Mr. Allemani arriva en cette Ville en qua-
 lité de nouveau Nonce du Pape ; plusieurs Prélats
 & personnes de distinction étoient allez à la rencon-
 tre avec leurs Caroffes ; ce qui composoit un assez
 nombreux Cortege. La Chambre Royale a fait in-
 finuer au Procureur des Chartreux de *St. Martin*,
 qu'ils eussent à restituer le Fief de *Vico Pontano*,
 qui leur avoit été legué, avec tous les revenus dont
 ils jouïssent depuis longtems, pour n'avoir pas
 exécuté la condition sous laquelle ils ont accepté
 le legs, qui étoit de faire bâtir un Hôpital pour
 les pauvres mendians.

VII. *Genes*. On a fait en cette Ville la Proces-
 sion solennelle qui s'y fait tous les ans, pour ren-
 dre à Dieu des actions de grâces de ce qu'il lui a
 plû préserver cette Ville de la peste en 1581., &
 Sa Serenité avec le Senat en Corps y assisterent.
 Le 8. Janvier on fit la ceremonie du Couronne-
 ment de Mr. Dominique Negroni, qui a été élu
 nouveau Doge, & le lendemain S. S. tint Chapel-
 le publique dans l'Eglise Cathedrale, où l'on chan-
 ta le *Te Deum*: après quoi elle traita très-splen-
 didement à diner dans le Palais Ducal 260. per-
 sonnes, tant Dames que Cavaliers qui avoient été
 invitez à ce Festin. Le Marquis de St. Philippe,
 Envoyé d'*Espagne* est allé faire un tour à la Cour
 de *Parme*, pour s'aboucher avec le Duc de ce nom
 sur des dépêches d'importance qu'il avoit reçues
 quelques jours auparavant de *Madrid*. Mr. François
 Mari est nommé Commissaire, pour avoir inspe-
 ction sur le nouveau Lazaret que l'on construit à
 la *Specie*.

VIII. *Venise*. On fit partir d'ici au commence-
 ment de Janvier deux Bâtimens pour *Corfou*, avec
 quelques Fregates. Le 4. on ouvrit tous les Théa-
 tres

des de la Ville qui avoient été fermés à cause de l'Avant & des Fêtes, & le 10. l'ouverture du Carnaval se fit à la maniere accoutumée, par un grand nombre de Masques qui parurent dans les rues. Mr. Nicolas Boldu a été choisi pour monter un des Vaisseaux de Guerre de la Republique, en qualité de Noble Venitien, & le 18. on proceda à la nomination de quatre Sujets, dont l'un doit être choisi par le Pape, pour remplir la place d'Auditeur de la Rote, qu'occupoit ci-devant feu Mr. Foscarini. Le jeune Prince Borghese se tient encore ici avec la Princesse son Epouse; & Mr. Zacco, Evêque de *Trevizo*, de même que Mr. Querini, nouvel Archevêque de *Corfou*, sont revenus de *Rome*, & ont présenté à la Regence leurs Bulles, pour être confirmées.

IX. Le 20. on publia ici un Placard pour prévenir les vols des meubles, par lequel tous ceux qui en acheteront désormais, seront tenus sous des peines très-rigoureuses, de notifier au Gouvernement dans le terme de trois jours, le nom, le surnom, & la demeure du vendeur, de même que le prix & la qualité de ce qu'ils auront acheté. La quarantaine qui avoit été mise sur les Bâtimens venans de *Dalmatie*, a été levée par le Magistrat de la Santé, sur ce que l'on a été informé que la maladie avoit cessée dans ce Païs. On a aussi appris de *Constantinople* que le Grand Seigneur a fait défendre aux Habitans de *Dulcigno*, de ne plus armer aucun Bâtiment pour aller en course, sous quelque prétexte que ce soit.

X. *Florence*. La Cour a pris le deuil pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans. Le Grand Duc n'avoit encore donné aucunes Audiences publiques aux Ministres étrangers depuis son avènement au Trône, à cause des reparations que l'on

fait au Palais Ducal , l'Hommage que S. A. S. doit recevoir des Etats avoit été même differé pour cette raison ; mais le 26. Decembre Elle donna Audience publique au Nonce du Pape & à l'Ambassadeur de la Republique de *Luques* , & l'après - midi Elle reçut la visite de la Princesse Eleonore de Baviere, Veuve de feu Prince Hereditaire son Frere, qui se rendit au Palais du Couvent de *Ste. Therese*, où elle est en retraite. Le 27. le Consul Hollandois qui réside à *Livourne*, eut aussi l'honneur d'être admis à l'Audience de ce Prince , à laquelle il se rendit avec une nombreuse suite de Marchands de la même Nation, & les Juifs établis dans la même Ville se sont aussi acquitez de ce devoir par une Députation des principaux d'entr'eux. Les Commissaires nommez pour examiner le nouveau projet du Marquis Darnis, touchant le Commerce & l'administration des Finances , s'assemblent journellement , mais on n'a encore pris là-dessus aucune resolution , & ce Marquis ayant depuis peu eu un démêlé avec le Comte Canale , a été obligé de sortir de cette Ville & des Etats du Grand Duc , pour avoir refusé de se reconcilier. Mr. Cavalieri arriva ici le 9. Janvier de *Milan*, pour notifier à S. A. S. la confirmation de l'Investiture du *Siennois*, qui lui a été accordée par l'Empereur , & le 11. ce Ministre eut Audience du Grand Duc , envers lequel il s'acquitta de sa Commission. On s'aperçoit de jour en jour de l'attachement & du parfait dévouement de S. A. S. à l'Empereur , & aux interêts de l'Auguste Maison d'*Autriche*. On a senti à *Siene* une secouïte de tremblement de terre, qui heureusement n'a pas été violente.

XI. *Milan*. Le 16. Decembre le feu prit par accident au Palais Ducal , ayant commencé dans le Bureau de la Secretairerie des Guerres , d'au-

Les dits disent dans l'appartement du Comte Paviati. Quoi qu'il en soit, tous les Registres & autres papiers de ce Bureau furent consumés, de même que la belle Salle *della Ringhiera*; & il y perit 3. hommes, outre plusieurs autres qui furent blesez ou estropiez. Toute la Noblesse y accourut avec le Cardinal Archevêque, qui y porta le *Venerable*, & la Comtesse de Colleredo se retira d'abord au Palais du Prince Triulcio, où elle resta jusqu'au lendemain, S. Exc. ayant d'abord été saignée par précaution, à cause de la grande frayeur que lui avoit causé cet accident. Le Comte de Colloredo, Viceroi & Gouverneur General de ce Duché, a reçu ordre de la Cour Imperiale de faire reparer les Fortifications de l'*Odi* & de *Novarre*, & on assure que le renouvellement des Privileges de cette Capitale est arrivé de la Cour de *Vienne*, & que le Senat va s'assembler au premier jour pour le faire enregistrer. Mr. Jean-Baptiste Trotti a pris possession de la Charge de Sénateur qui lui a été conférée par l'Empereur; & le Comte de Colmenero Châtelain du Château, est nommé par S. M. pour aller à *Florence* donner au nouveau Grand Duc l'Investiture de la *Toscane*. Le Questor Cala a été déclaré *Emeritus*, & l'on a élu en sa place le Marquis Rosales.

XII. *Turin*. La Cour se tient actuellement en cette Ville, où elle reçut le premier Janvier les complimens sur le renouvellement de l'année des Membres du Conseil, de tous les Colleges, de la Noblesse & des Ministres étrangers. Le Lord Molewoit Envoyé du Roi de la *Grande Bretagne*, se rendit entr'autres ce jour-là au Palais avec trois Carosses, où il eut Audience de S. M., des Princes, & Princesses. On recommence à dire que le

Prince de *Piémont* va se marier avec une Princesse de *Modene*, mais ce n'est qu'un bruit peut-être mal fondé. Madame Royale est toujours au même état, & on ne peut assurer qu'elle se porte bien. Les Habitans des environs de *Chivas* ayant refusé de se soumettre aux nouvelles Ordonnances qui ont été publiées dans les Etats de S. M., on a envoyé dans ces quartiers un des Membres du Senat avec quelques Huissiers, pour les mettre à la raison, & les obliger de payer les nouvelles Taxes qu'on leur a imposées, & qu'ils faisoient difficulté d'acquiter. Le General Comte de Veterani, qui étoit, dit-on, venu ici pour exécuter une Commission de l'Empereur, est parti pour aller à *Venise*. Les conférences qui se tenoient pour terminer les différends entre cette Cour & la République de *Geneve*, sont rompues, & les Commissaires de part & d'autre qui s'étoient assembles à *Chamberri* Capitale de *Savoie*, se sont retirez sans rien conclure. Ceux avec la Cour de *Rome*, par raport à la nomination des Benefices dans la *Sardaigne*, ne sont pas en meilleur état; le Pape d'une part, & S. M. de l'autre ne voulant se dispenser en aucune maniere de leurs prétentions.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. LE Roi se retira le 2. Janvier à *Trianon*, à cause de l'indisposition de l'Infante Reine qui a été attaquée de la rougeole. S. M. avoit résolu d'aller passer quelque tems à *Marly*, mais ce voyage a été différé, & les Princes & Princesses du

Sang

Sang qui avoient été invités de s'y rendre, ont été contremandés, depuis la convalescence de cette Princesse qui le 3. se trouva tout-à-fait hors de danger. Le 4. le Roi vint même à *Versailles* faire ses exercices ordinaires dans le Manege, & retourna le soir à *Trianon*. On a dressé dans une des Sales de cette Maison Royale un petit Theatre sur lequel on représentera la Comédie Francoise & Italienne pour le divertissement de S. M. pendant le séjour qu'Elle y fera. Le Duc de Bourbon va occuper dans le Château de *Versailles* l'appartement qu'occupoit feu S. A. R. le Duc d'Orléans. Celui de ce Prince a été donné au Prince de Dombes & au Comte d'Eu son Frere, celui du feu Cardinal du Bois, à Mr. d'Argenson; celui de l'Archevêque de *Roüen*, au Marquis de la Fare, celui du Comte de Nocé au Duc de la Feuillade; celui de la Marquise de Sabran, au Marquis de la Valiere; celui de la Marquise de Segur au Maréchal d'Uxelles; & celui de Mademoiselle de Ville-Franche, au Marquis de Meffay. On prépare aussi pour la nouvelle Comtesse de Thoulouse un Appartement auprès de celui du Prince son Epoux. Le Fils du Maréchal de Tessé a obtenu la survivance de la Charge de Grand Ecuyer de l'Infante-Reine, qui est actuellement exercée par le Maréchal son Pere, & Mr. de St. Albin Evêque & Duc de *Laon*, a reçu de *Rome* les Bulles pour l'Archevêché de *Cambrai*, que le Pape lui a envoyé gratis. Ainsi, ce que nous dîmes le mois dernier, que la Cour en avoit arrêté l'expédition, ne se trouve pas veritable. On assure même que ce Prélat va se faire relever de la cession qu'il avoit faite au Prince d'Auvergne du Prieuré Royal de *St. Martin des Champs*, & qu'il y fera maintenu, quoique ce dernier en ait déjà pris possession. Le
Roi

Roi a rapellé le Maréchal de Villeroi par une Lettre fort obligeante qu'il lui a écrite, & ce Seigneur a repondu à S. M. en des termes tres-respectueux que la saison ne lui permettant pas de se mettre en chemin à cause de son grand âge, il obéiroit aux ordres de S. M. dès qu'il lui seroit possible.

II. La Famille de Mr. le Duc d'Orleans nes'est pas retirée à *St. Denis*, comme nous le dîmes encore mal à propos le mois dernier. La Duchesse d'Orleans est actuellement dans le Couvent de *Ste. Marguerite de Tresnel*, situé dans le Fauxbourg *St. Antoine*, où elle fait état de rester jusqu'au lendemain du Service qui doit se faire pour le feu Duc son Epoux. Le 5. le nouveau Duc d'Orleans son Fils vint lui rendre visite, & le 6. S. A. retourna à *Verfailles*. Mr. le Duc de Bourbon se rend de jour à autre plus agreable par ses manieres gracieuses, & par la bonne disposition où il paroît de ne rien faire qui ne soit à l'avantage de l'Etat & de la Nation. On dit que S. A. s'est proposé de décharger le Peuple de la Capitation vers le mois de Juin prochain, & qu'elle a assuré qu'il ne paroîtroit désormais aucun Arrêt du Conseil, qui ne rendit au soulagement des Sujets. Le 8. ce Prince fut surpris d'un violent cours de ventre, accompagné de vomissemens & de vertiges; le soir il eut une grande foiblesse, mais le cours de ventre ayant cessé la nuit suivante, il se trouva beaucoup soulagé. On a payé par ses ordres au Marquis de Nocé la gratification de 40000. écus qui lui avoient été accordés par le feu Duc d'Orleans, & il ne laisse passer aucun jour sans donner quelque nouvelle marque de sa generosité. Le Roi avoit voulu lui donner les mêmes appointemens dont feu Mr. le Duc d'Orleans a jouï comme Premier Ministre, mais

mais S. A. s'est excusée de les accepter, disant qu'elle étoit persuadée qu'étant née Prince du Sang, S. M. ne souffrira jamais qu'elle manque de rien; qu'elle avoit sujet d'être contente, & qu'elle ne vouloit être aucunement à charge au Roi; que c'étoit avec beaucoup de plaisir qu'elle s'étoit chargée du Ministère, & qu'elle ne souhaitoit d'autre récompense que celle d'avoir l'approbation de S. M. dans ce qu'elle feroit. On va former une Maison pour Mademoiselle de Chartres la plus jeune des Sœurs du nouveau Duc d'Orléans, & on va nommer les Officiers qui doivent la servir. Le Roi a été légèrement indisposé à *Trianon*, mais cela n'a eu aucunes suites.

III. Les Ministres étrangers ne sont pas venus à *Versailles* pendant la maladie de l'Infante Reine, sur ce que Mr. de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs leur avoit fait savoir de ne pas s'y rendre dans ce tems-là. Mr. Horace Walpole a reçu de *Londres* ses Lettres de créance pour résider en cette Cour en qualité de Ministre de S. M. Britannique; & il a de fréquentes conférences avec Mr. d'Armenonville, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, sur la Commission dont il est chargé. Le Marquis de Monteleon, ci devant Ambassadeur d'*Espagne* à la *Haye*, est passé par ici s'en retournant à *Madrid*, & le 12. le Prince de Kurakin Ambassadeur de *Russie* auprès des Etats Generaux, arriva au contraire en cette Ville. On attend un nouvel Ambassadeur Extr. d'*Espagne*, & un Ministre de *Dannemarck* qui vient negocier en cette Cour un Traité de Commerce. Mr. de Campredon Envoyé de *France* auprès du Czar ayant demandé d'être rapellé à cause de ses fréquentes indispositions, va être remplacé par Mr. de Vernon. Le Maréchal de Tessé est parti en poste & avec as-

lez de précipitation pour son Ambassade de *Madrid* & cela après l'arrivée d'un Courier de la Cour d'*Espagne* : la Compagnie des *Indes* a, dit-on, prié le Roi de donner ordre à ce Maréchal de faire quelques nouvelles propositions à *Madrid* en faveur de son Commerce. L'Abbé de Livri Frere du premier Maître d'Hôtel de S. M. est nommé à l'Ambassade de *Portugal*, & le Marquis d'Avarai est sur son départ pour retourner à *Soleure* auprès des Cantons Suisses. On travaille à de nouvelles instructions, dont il sera chargé, pour solliciter le renouvellement de l'Alliance avec le Corps Helvetique; & il sera porteur de l'argent nécessaire pour acquiter les pensions qui sont dûes ausdits Cantons par la *France*. Mr. d'Andrezel va aussi partir pour son Ambassade de *Constantinople*, où il va relever le Marquis de Bonac.

IV. Le Nonce du Pape avoit reçu un Bref de *Rome* contre les Apellans de la Constitution; mais on a empêché ici de le mettre à exécution. Ce n'est pas que le Gouvernement ait changé à leur égard; & qu'il veuille désormais les protéger, au contraire, on pourra en juger par l'Arrêt du Conseil suivant, qui a été rendu public contre la Lettre des sept Evêques au Pape, (voyez Janvier 1722.) & contre une autre Lettre plus recente des mêmes Evêques au Roi. Voici l'Arrêt en question.

LE Roi ayant par Arrêt de son Conseil du 19. Avril 1722. ordonné la suppression d'un Ecrit qui s'étoit repandu dans le Public imprimé en Latin & en François, sous le titre de Lettre à N. S. P. le Pape Innocent XIII. au sujet de la Bulle *Unigenitus*, datée du 9. Juin 1721. & signée en ces termes, François, ancien Evêque de Tournay; Jea-

Bap-

Baptiste, Evêque de Pamiers : Jean Evêque de Senez : Charles. Joachim, Evêque de Montpellier: Pierre, Evêque de Boulogne: Charles, Evêque d'Auxerre: & Michel, Evêque de Mâcon, & déclaré en même-tems ladite Lettre temeraire, calomnieuse, injurieuse à la memoire du feu Pape, au St. Siéce, aux Evêques & à l'Eglise de France, contraire à l'affermissement de la Paix de l'Eglise, & aux Déclarations de 1714. & 1720. registrées dans toutes les Cours superieures du Royaume, attentatoire à l'Autorité Royale, seditieuse & tendante à revolte. Et S. M. étant informée que depuis ledit Arrêt, il s'est répandu dans le Public un nouvel Ecrit en François, sous le titre d'une Lettre prétendue adressée à Sa Majesté par les mêmes Prélats au Mois de Juillet 1722. au sujet audit Arrêt de son Conseil du 19. Avril précédent, portant condamnation de celle par eux écrite à S.S., Elle auroit reconnu après l'examen qui en été fait par son ordre, que cet Ecrit contient une Apologie de ladite Lettre déjà condamnée, & montre manifestement l'esprit & le caractère du même Auteur par les traits dont il est rempli, également injurieux au St. Siége & à tout le Corps Episcopal, tendant à entretenir l'Esprit de revolte contre l'Autorité de l'Eglise & celle de S. M., & par conséquent susceptible des mêmes qualifications par lesquelles ladite Lettre a été flétrie par ledit Arrêt; Et S. M. jugeant necessaire pour la Paix de l'Eglise & le repos de son Etat, de proscrire un Libelle aussi dangereux & aussi contraire à son Autorité: Oni le raport : S. M. étant en son Conseil, a ordonné que l'Ecrit imprimé en François portant pour titre : Lettre des Illustriſſimes & Reverendiſſimes François Coillebot, ancien Evêque de Tournay, Jean Baptiste de Verthamont, Evêque de Pamiers,

Jean Soanen Evêque de Senez, Charles Joachim Colbert de Croissy, Evêque de Montpellier, Pierre de L'Angle, Evêque de Boulogne, Charles de Caylus, Evêque d'Auxerre, & Michel Cassagnet de Tilladet, Evêque de Mâcon, au Roi, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'Etat de S. M. du 19. Avril 1722. contre la Lettre des susdits Prélats à N. S. P. le Pape Innocent XIII. au sujet de la Bulle *Unigenitus*, en datte du Mois de Juillet 1722. sera & demeurera supprimée; & en consequence, que tous les exemplaires qui ont pû en être distribués, seront incessamment raportés aux Greffes des Sieurs Intendants, & Commissaires départis dans toutes les Provinces & Generalitez de son Royaume. Fait défenses à toutes personnes de quelque état & condition qu'elles soient, de les garder ou distribuer, à peine d'être punis comme seditieux & perturbateurs du Repos public, & à tous Imprimeurs ou Libraires de l'imprimer, vendre & debiter, à peine de punition corporelle. Ordonne en outre S. M. que par le Sieur d'Argenson, Maître des Requêtes & Lieutenant-General de Police de Paris, pour ladite Ville, Prévôté & Vicomté, & par lesdits Sieurs Intendants & Commissaires départis chacun dans leur Département, il sera procédé à informations contre les Auteurs, Imprimeurs & Distributeurs tant dudit Ecrit imprimé, que ladite Lettre prétendue écrite à S. S. par lesdits Evêques le 9. Quin 1721. pour leurs informations vûes & raportées, être par S. M. ordonné ce qu'il appartient pour la punition des coupables. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 19. jour de Decembre 1723.

Signé, PHELYPEAUX.

des Princes Sc. Mars 1724. 189

Le Roi a , dit-on , nommé au Cardinalat l'Evêque de *Frejus* son Precepteur , & ce Prêlat , qui est dans un âge fort avancé , fait solliciter avec chaleur & empressement la Promotion , à laquelle S. M. paroît aussi beaucoup s'intéresser. Le Cardinal de Rohan a choisi quelques-uns des principaux Membres de toutes les Academies Royales , dont S. Em. va former une Academie particuliere , à laquelle il a assigné des revenus convenables , & cette nouvelle Academie s'assemblera en sa presence deux fois la semaine dans sa Bibliotheque.

V. Sur les remontrances réitérées que la Chambre des Comptes a faites au Roi , le Conseil a annulé l'échange qui avoit été ci-devant fait d'une partie des Domaines de S. M. situez en *Normandie* & en *Languedoc* , contre le Marquisat de Bellisle , avec le Comte de ce nom , Major General des Dragons , & lesdits Domaines ont été réunis à la Couronne , sur ce qu'ils raportent annuellement 160000. livres de revenu , & que ledit Marquisat n'en raportoît que 14. Le Comte de Bellisle fera de plus obligé de décompter l'excédent des revenus au delà de cette dernière somme , après quoi on lui rendra ledit Marquisat ; si mieux il n'aime accepter un revenu annuel de 34000. livres qu'on lui offre pour lui tenir lieu dudit Marquisat. Le Roi a fait remercier la Chambre des Comptes de l'avis qu'elle lui a donné , & on va envoyer des Commissaires sur les Lieux , pour examiner si lesdits Domaines , qui viennent d'être réunis , sont en bon état. Le projet de faire circuler dans le public de nouveaux Effets de papier , a été tout-à-fait rejeté , après un dernier examen , & le nommé Mr. Nicolas , qui en étoit l'Auteur & l'Inventeur , a été enfermé à la *Bastille*. L'augmentation des appointemens des Gouverneurs de Provinces ,
qui

qui avoit été reloluë par feu Mr. le Duc d'Orleans, n'aura pas non plus lieu, & tous ces differens arrangemens font bien augurer du nouveau Ministère, puis qu'ils ne tendent qu'au soulagement des peuples. La Declaration du Roi, qui forme une nouvelle Maison pour Mr. le Duc d'Orleans, fut registrée le 13. à la Cour des Monoyes, de même que l'augmentation de 20000. livres accordée au Duc d'Antin sur le Gouvernement de l'Orleanois; mais seulement pour en jouir pendant six ans. Le Parlement a aussi enregistré une autre Declaration qui accorde 20000. livres d'augmentation dégagés à Mrs. de la Cour des Monoyes, & le 18. cette Compagnie vint en Corps en remercier S. M. Les Etats de *Languedoc* assemblez à *Montpellier*, ont accordé au Roi un don greuit de trois millions de livres, outre un autre million pour la Capitation.

VI. Le 20. la Cour quitta le détail qu'elle avoit pris pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans, & de l'Electeur de *Cologne*, & le 22. elle le reprit pour celle du Grand Duc de *Toscane*, qui n'avoit pas été compris dans le précédent. Le 24. le Roi revint de *Trianon* à *Versailles*, & S. M. y fera sa résidence jusqu'au commencement du Carême, qu'Elle fait état d'aller à *Marly*. S. M. a disposé du Gouvernement du *Brisgau* en faveur du Marquis de Cheladet, Officier des Gardes du Corps, & a donné l'Intendance de *Maubeuge*, dont s'est démis Monsieur d'Argenson, à Monsieur de Vatan. Celle de *Limoges* a aussi été donnée à Monsieur Pajot. Monsieur d'Ombreval ayant été choisi pour remplir la Charge de Lieutenant General de Police de la Ville de *Paris*, en prit possession le 25. avec les ceremonies usitées: il remplace Mr. d'Argenson, Frere de celui dont nous venons

de

de parler, qui a aussi donné sa démission de cet Emploi, quoiqu'il ne soit âgé que de 27. ans, mais en même-tems il a été pourvû d'une place de Conseiller d'Etat. Le détail de l'Artillerie, qui avoit été réuni au Bureau des Guerres, vient d'être rendu à Mr. le Duc du Maine, & Mr. le Comte de Thouloufè est choisi pour être le Tuteur des jeunes Princesses de Beaujelois & de Chartres, Filles de feu Mr. le Duc d'Orleans. Mr. d'Argenson, Chancelier de cette Maison, sera leur Tuteur Honoraire, & aura le détail de toutes les affaires, dont il rendra néanmoins compte au Comte de Thouloufè. Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Duc de Bourbon se sont entre-vus & paroissent à present fort unis.

VII. Lorsque Mr. le Duc de Bourbon eut pris possession de la Charge de premier Ministre, tous les Corps s'empreserent de le venir complimenter; les Curez de la Ville de *Paris*, entr'autres, eurent l'honneur de venir aussi féliciter ce Prince sur son avènement à cette Dignité, & Mr. Jollain, Docteur de la Faculté de *Paris* & Curé de *St. Hilaire*, portant la parole, lui fit le Discours suivant,

MONSIEUR,

Personne n'est plus sensible que les Curez de *Paris* à la nouvelle marque de confiance que le Roi vient de donner à Votre Altesse Serenissime, en partageant avec Elle le soin des plus importantes affaires de son Royaume.

Ce choix, si digne du parfait discernement de Sa Majesté, & des soins que V. A. a pris de son Education, fait la joye de la France & l'esperance du Monde entier.

Quoi

Quel bonheur pour les Sujets du Roi , d'apprendre ses volontez par la bouche de V. A. S. , dont on connoit l'attachement à la Sacrée Personne de Sa Majesté , l'amour pour la Justice , & l'application sincere au soulagement des Peuples.

Mais quel bonheur pour les Puissances Etrangères , qui savent que les Princes pensent différemment des autres Hommes , de négocier avec un Prince du Sang Royal , dont les Vûës supérieures sauront toujours allier les Interêts de l'Etat avec le Repos de l'Europe.

Pour nous , MONSEIGNEUR , que Dieu a établis pour travailler au Salut des Peuples de la première Ville du Royaume , & qui leur inspirons suivant les Saintes Maximes que nous avons reçues de nos Peres , si conformes aux Oracles des diverses Ecritures , les sentimens de fidélité , d'obéissance & d'amour qui sont dûs aux Princes qui nous gouvernent ; Nous demandons avec respect pour nous & pour nos Paroisses , l'honneur de la protection de V. A. dont nous avons déjà ressenti les effets.

La pieuse libéralité du Roi nous a mis en état de fournir à la subsistance d'un grand nombre d'Ecclesiastiques qui travaillent dans nos Eglises , & d'arrêter les murmures d'une infinité de Pauvres qui nous accablent.

Nous esperons du zèle & de la piété de V. A. qu'Elle nous assurera ce secours , & que convaincuë de la droiture de nos intentions , & de la regularité de notre conduite , Elle nous aidera à porter le poids redoutable de nôtre Ministère , & à le remplir avec succès pour la gloire de Dieu , le bonheur de l'Etat , l'exaltation de l'Eglise : Et nous redoublerons nos vœux pour la conservation de V. A. S. avec la plus humble , la plus parfaite , & la plus respectueuse reconnoissance.

VIII. Dès qu'on eut appris par un Exprés qui arriva le 18. de *Madrid*, la surprenante nouvelle de l'abdication que le Prince Philippe Regnant en *Espagne* vient de faire de sa Couronne en faveur de son Fils aîné, Mr. le Duc de Bourbon & le Comte de Morville se rendirent à *Trianon* pour en informer le Roi qui s'y tenoit alors, & l'Ambassadeur d'*Espagne*, & le Marechal de Tessé furent invitez de se trouver le lendemain à *Versailles*, pour assister à un Conseil qui se tint à ce sujet: après quoi ce Maréchal partit précipitamment & avec peu de suite pour *Madrid*, comme nous l'avons dit ci-dessus. On appréhendoit avec quelque aparence de raison que ce grand événement ne causât de l'alteration dans les affaires, & ne retardât particulièrement l'ouverture du Congrès de *Cambray*; c'est pourquoi on tint la chose secrète jusqu'au 24. Mais le 30. un second Exprés étant arrivé de cette Cour, on a été tout-à-fait rassuré par deux Lettres qu'il a aportées de ce Prince, l'une adressée au Roi, & l'autre à Monsieur le Duc de Bourbon, auxquels il notifie en termes exprés: „ Que l'unique motif de la cession de sa
„ Couronne, étoit pour se retirer du monde, &
„ pour finir tranquillement ses jours dans le Châ-
„ teau de *Saint Ildefonse*; ajoutant que le Prince
„ son Fils ayant été élevé dans des principes de
„ reconnoissance & d'amour pour la *France*, il
„ avoit lieu d'espérer que le Roi continueroit aussi
„ de lui donner des marques de son amitié; qu'il
„ recommandoit le reste de sa Famille à la faveur
„ de S. M., & particulièrement l'Infant Don Car-
„ los, par raport aux Etats d'*Italie* qui doivent lui
„ être dévolus.

La Princesse Regnante en *Espagne* Elizabeth Farnese, a aussi écrit une Lettre à la Duchesse de

Ventadour, Gouvernante de l'Infante-Reine sa Fille, par laquelle elle la remercie en premier lieu des soins infatigables qu'elle a pris pour cette jeune Princesse pendant sa dernière maladie, & lui notifie ensuite la cession qu'elle vient de faire de la Couronne conjointement avec le Prince son Époux, pour finir le reste de leurs jours dans le Château de *St. Ildefonse*; la priant pour conclusion de recommander en toutes occasions à S. M. T. C. les intérêts du Duc de *Parme* son Pere, & de l'Infant Don Carlos son Fils &c.

IX. Les Arrêts du Conseil qui ont paru pendant le mois de Janvier, sont.

Un Arrêt, qui proroge jusqu'au premier de Mars le terme fixé pour convertir les Certificats de Liquidation, de la manière qu'il a été ordonné par les précédens Arrêts.

Un autre du commencement de Janvier concernant le payement des anciennes dettes des Colonies de l'Amérique.

Autre pour empêcher les abus qui se commettent dans la distribution des Primes, & l'achat des Actions à terme; ordonnant pour cet effet de déposer lesdites Actions vendues dans un Bureau particulier de la Maison de la Compagnie, pour y rester en dépôt jusques au jour qu'elles devront être livrées.

Declaration du Roi pour former la Maison de Mr. le Duc d'Orleans, qui sera à l'avenir composée de 250. personnes.

Autre qui accorde aux Officiers de la Cour des Monnoyes une augmentation de gages de 20. mille livres.

Un Arrêt qui supprime le Droit qu'on levoit sur les Bestiaux qui venoient des Pays étrangers, & sur ceux qu'on transportoit d'une Province à l'autre, avec défense de faire sortir hors du Royaume les Bêtes à corne.

Le 19. Mr. Dodun Controleur General des Finances se rendit à l'Assemblée des Directeurs de la Compagnie des *Indes*, & fit la ceremonie d'installer Mr. Paris du Vernon en qualité d'Inspecteur General de cette Compagnie. La nouvelle Caisse de crédit pour les Marchands de vin de la Ville de *Paris*, est ouverte. Les Actions de la Compagnie étoient à la fin de Janvier à 1450. livres.

X. Le 2. Fevrier jour de la Fête de la Purification de la Vierge, le Roi fit une promotion de 57. nouveaux Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit, dont voici la liste. Le Comte du Clermont Prince du Sang & Frere du Duc de Bourbon; les Cardinaux Gualthieri, Bissy, & de Gêvres; les Archevêques d'*Aix*, de *Narbonne*, & de *Lion*; le Prince Charles de *Lorraine*, Grand Ecuyer de *France*, & le Prince de Pons, les Ducs d'Uzès, Sully, de Villars Brancas, & de la Roche-Foucault, les Ducs de Luxembourg, de Villeroy, de Mortemart, de St. Aignan, de Trêmes, de Noailles, de Charost, de Berwich, d'Antin, de Chaulnes, & de Tallard; les Marechaux de Matignon, de Befons, de Montesquiou, les Marquis & Comtes de Gacé, de Fervaques, du Luc, de Prie, de Nefle, de Hautefort, d'Artagnan, d'Estain, de Laflay, d'Aubeterre, de Baune, de Coigny, de Cannillac, de Brancas, de Silly, de Fimarcon, de Senneterne, de Beauveau, le Prince d'Ilénguien, le Prince de Monaco, de la Marc, de Verac, de Coetlogon, de Maillebois, de Tavano, de Clermond, de Simianes, de Castris, & le Marquis de Clermond premier Ecuyer du Duc d'Orleans. Le même jour le Roi fit aussi une promotion de sept nouveaux Marechaux de France, qui sont, le Comte de Broglio, le Duc de Requeleure, le

Comte de Medavi, le Comte du Bourg, le Marquis d'Alegre, le Duc de la Feuilleade, & le Duc de Grammont Colonel du Regiment des Gardes Françoises. S. M. a disposé de la Charge de son premier Ecuyer, vacante par la mort du Marquis de Beringhen, en faveur du Chevalier de Beringhen son Frere, & le Marquis de Nangis qui étoit son concurrent, a été fait Chevalier d'honneur de l'Infante Reine.

XI. On fit le 4. dans l'Abbaye Royale de *St. Denis* le Service solennel pour le repos de l'ame de feu Mr. le Duc d'Orleans, auquel assisterent les Princes du Sang, les Compagnies Superieures, le Magistrat, & les Députez de l'Université. Le nouveau Duc d'Orleans a repris le détail de l'Infanterie Françoisé, dont il est Colonel General, mais il en rendra compte directement au Roi. Mr. Lawles Ambassadeur d'*Espagne* a présenté à S. M. de nouvelles Lettres de créance du Prince Regnant Louis I. avec une Lettre de ce jeune Prince, par laquelle il assure S. M. de son amitié, & du désir ardent qu'il a de maintenir la Paix en *Europe* de concert avec Elle. On dit que lorsque la Duchesse de Ventadour Gouvernante de l'Infante Reine, lui annonça l'abdication du Prince son Pere, elle en parut fort touchée, & versa un torrent de larmes; que là-dessus la Duchesse de Ventadour lui representa qu'elle ne devoit pas tant s'affliger; puisque le Prince son Frere étoit en sa place; mais que l'Infante lui repondit avec beaucoup de vivacité, qu'il y avoit une grande difference.

XII. *Cambrai*. Le 25. l'original de l'Acte d'Investiture de l'Empereur, en faveur de l'Infant Don Carlos, pour les Etats de *Toscane*, *Parme*, & *Plaisance*, fut remis entre les mains des Ambassadeurs

ambassadeurs Plenipotentiaires d'*Espagne*, par ceux de S. M. Imp. en présence des Ambassadeurs Plenipotentiaires & Médiateurs de *France* & de la *Grande-Bretagne*, & enfin le 26. environ le midi, après trois ans d'attente, tous les Plenipotentiaires s'étant rendus à l'Hôtel de Ville, chacun dans un Carosse attelé seulement de deux Chevaux, & accompagnés de quatre Gentilshommes, deux Pages & huit Laquais, l'ouverture du Congrès se fit avec les formalitez usitées. Plusieurs Compagnies d'Infanterie rangées sous les armes occupoient la place du Marché par où ces Ministres passèrent, & ils furent reçus chacun à part au bas de l'escalier dudit Hôtel de Ville, par Mrs. de St. Conest & de Rothembourg Ambassadeurs Plenipotentiaires de *France*, qui les introduisirent dans une grande Salle préparée pour la tenue de l'Assemblée. On n'apprend pas qu'il y ait eu depuis ce jour-là aucunes conférences générales; mais il s'en est tenu de particulières entre divers Ministres: le grand changement qui vient d'arriver en *Espagne*, les ayant vraisemblablement fait suspendre. Le 80. on reçut en cette Ville la confirmation, que le Prince Regnant en *Espagne* avoit fait cession de la Couronne au Prince son Fils aîné, qui a pris le nom de *Loüis I. Roi des Espagnes*, & tous les Plenipotentiaires ont envoyé des Exprés à leurs Cours, pour les informer de cet événement. A mesure qu'on apprendra quelque chose des conférences qui se tiendront, on aura soin d'en faire part.

XIII. *Lorraine*. Le Marquis de Craon qui avoit accompagné le Prince Héritaire de Lorraine à la Cour de *Vienne*, en est revenu avec plusieurs autres Officiers & Domestiques, & a eu l'honneur de saluer S. A. R. à laquelle il a remis des Let-

tres du Prince Héritaire son Fils. Ce Marquis a été fait par l'Empereur Prince du St. Empire, & a reçu des mains de ce Monarque son portrait enrichi de diamans. Il ne peut assez se louer du bon traitement qu'on lui a fait en cette Cour. S. A. R. a été indisposée, mais elle jouit à present d'une assez bonne santé. La Cour se tient toujours à *Linneville*.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

1. **V**ienne. L'Empereur & l'Imperatrice Reçnante reçurent le 1. Janvier les complimentemens de la Famille Imperiale, de la Noblesse & des Ministres étrangers. sur le renouvellement de l'année. Le lendemain S. M. tint Chapelle publique au Palais, accompagnée du Nonce du Pape & de l'Ambassadeur de Venise, après quoi Elle dina en public, & l'après-midi Elle donna plusieurs Audiences. Les Fêtes étant passées, tous les Tribunaux & les Colleges ont repris leurs séances, & les Membres des États de la *Basse Autriche* qui s'étoient absentez, sont revenus pour continuer leurs délibérations. L'Empereur a nommé le Comte de Cobenzel pour être Gouverneur du jeune Prince Héritaire de *Lorraine*, & S. M. lui a assigné une pension de 12000. florins, outre celle de 8000. florins qu'il reçoit du Duc de *Lorraine*; le General Neubourg son Sous-Gouverneur, en a aussi obtenu une de 8000. florins. L'Empereur veut, dit-on, travailler lui-même à l'éducation

tion de ce jeune Prince , & pendant que S. A. fera ses études dans l'Université de cette Ville , Elle ne mangera chez aucun Prince ni Ministre étranger. Le 5. elle alla cependant rendre visite à la principale Noblesse , & a vû tout ce qu'il y a de remarquable dans cette Ville & aux environs. On a aporté de *Prague* quantité d'excellens Tableaux qui ont été mis dans la Chambre des Peintures de l'Empereur.

II. On a expédié des ordres à *Naples* pour faire augmenter le nombre des Galeres de ce Royaume, afin de pouvoir envoyer une Escadre contre les Corsaires de *Barbarie* , & assurer la liberté du Commerce dans ces Mers. Le Comte de *Colowrat* Vice-Chancelier de *Boheme* , est arrivé ici, pour presenter à l'Empereur un projet pour unir le Commerce de ce Royaume avec la compagnie d'*Ostende* , & on compte que S. M. ira au Printems prochain à *Gratz* , pour y recevoir l'hommage des Etats de *Stirie* ; que de là Elle passera dans l'*Isirie* , pour y visiter les Ports de *Trieste* & de *Fiume*. Il est même déjà arrivé ici des Députés de ces Provinces, pour recevoir les ordres de S. M. sur ce voyage projeté. Il ne reste plus à regler que quelques articles concernant la Ville de *Brême* , après quoi toutes les difficultez qui ont empêché l'Empereur jusqu'à present de donner l'Investiture au Roi de la *Grande Bretagne* comme Electeur d'*Hannover* , de cet Etat & du Duché de *Vehrden* , seront levées & aplanies. Le Baron de *Holdenberg* Envoyé de ce Prince , reçut encore le 6. un Exprés de *Londres* à ce sujet, avec de nouvelles instructions, & sollicite avec chaleur la décision de cette affaire. Le Prince Emanuel de Portugal est allé passer le Carnaval à la Cour de l'Electeur Palatin ; & le 8. le Prince & Evêque de *Pas-*

feu arriva au contraire ici. Ce Prélat a été parfaitement bien reçu de l'Empereur, & passera l'Hiver en cette Cour. Le Comte de Staremberg est revenu d'*Hannover*, & a fait raport à S. M. de ce qui s'y est passé pendant le séjour qu'il a fait auprès du Roi de la *Grande-Bretagne*. On assure que l'Imperatrice Doüairiere Amelie ira dans peu faire sa résidence à Prague.

III. Le 15. on fit dans l'Eglise des Augustins déchauffez les obsèques de feu Mr. le Duc d'Orleans, auxquelles l'Empereur assista avec toute sa Cour. On avoit élevé au milieu du Chœur un Mausolée magnifique, illuminé d'une infinité de Bougies & de Flambeaux, & orné des Atmes d'Orleans, avec plusieurs dévises & emblèmes, & cette ceremonie se fit au son de toutes les Cloches de la Ville & des Fauxbourgs. Après plusieurs délibérations, l'affaire touchant la Succession du Duché d'*Holstein Ploën*, a été décidée en faveur du Duc de Redwisch. Celle du Duc de Meklembourg est toujours au même état, & on ne s'attend pas de la voir finir si-tôt. Le Roi de Prusse a écrit à L. M. une Lettre dans des termes les plus obligeans, pour les complimenter sur leur retour en cette Ville, du voyage qu'Elles ont fait en *Boheme*; & le Major General Brand Gouverneur de *Stetin*, est attendu ici en qualité d'Envoyé Extraordinaire de ce Prince. La reponse que le Fiscal Nenny a faite à la Dissertation des Directeurs de la Compagnie Orientale des Provinces-Unies, paroît à *Vienne*, & s'y vend publiquement. Le 28. l'Empereur prit le divertissement de la chasse aux environs de cette Ville, étant accompagné du Prince Héreditaire de *Lorraine*.

IV. On a reçu des Lettres du Résident de S. M. Imp. à *Constantinople*, par lesquelles on apprend que

que dans la dernière Audience qu'il a eue du Grand Vizir, ce Ministre lui avoit confirmé, que les grands armemens que fait la *Porte Ottomane*, ne regardoient que la présente rupture avec le Czar, & que S. H. continueroit de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur; esperant que S. M. Imp. de son côté n'écouteroit aucune des propositions qui pourroient lui être faites, pour entrer dans une Alliance préjudiciable à l'*Empire Ottoman*. Sur quoi la Cour Imperiale a envoyé ordre audit Résident d'assurer la *Porte*, qu'Elle ne fera rien qui puisse alterer la bonne amitié qui regne entre les deux Empires. Ce Ministre a aussi ordre d'engager la *Porte* à maintenir le Traité de Commerce, surtout l'Article XIX. accordé en faveur des Marchands qui négocient en *Perse*, afin qu'ils ne soient pas inquiétés dans leur négoce pendant les présents troubles de ce Royaume, & qu'ils puissent voyager sûrement à travers les Etats de Sa Hauteffe. Le Ministre de *Russie* a donné à entendre ici, que le Czar son Maître avoit dessein d'envoyer en cette Cour une Ambassade solennelle, dans l'esperance qu'elle y seroit bien reçue. On l'a, dit-on, assuré que S. M. Czarienne pouvoit le faire librement, mais que si c'étoit pour engager l'Empereur dans une Alliance contre les Turcs, S. M. Imp. declaroit pas avance qu'Elle n'y étoit nullement disposée. Le 29. l'Envoyé de l'Électeur Palatin eut Audience de S. M. à laquelle il notifia que S. A. S. E. faisoit actuellement redresser par de nouveaux Commissaires les Grieffs de ses Sujets Protestans, depuis la dernière Paix de *Baden*, priant en même-tems S. M. de vouloir faire en sorte que Mr. Van Reck soit rapellé du *Palatinat* de la part du Corps Evangelique.

V. *Ratisbonne*. La Diette generale de l'Empire

qui avoit été ajournée à cause des Fêtes , reprit ses séances le 7. Janvier. Le Cardinal de Saxe-Zeits principal Commissaire de l'Empereur a reçu le consentement de S. M. pour aller à *Liege* assister à la prochaine élection d'un Evêque, & S. Em. est partie pour s'y rendre. Les affaires de Religion paroissent toujours fort embrouillées, & ne prennent pas de fin.

VI. *Berlin*. Le College de Medecine & de Chirurgie nouvellement établi à *Berlin*, & dont nous fîmes mention le mois dernier, s'assembla pour la premiere fois au commencement de Janvier, & tous les Membres y furent introduits par Mr. Printzen Curateur de toutes les Académies Royales, les Leçons s'y feront en Allemand, & non pas en Latin, & tous les Etrangers, de même que les naturels du Pais pourront s'y aller instruire *gratis*. La Présidence de la Société des Sciences, établie en cette Ville, a été ôtée à Mr. Gundeling à cause de son incapacité, & S. M. en vient de donner la direction à Mr. Jablonski son Chapelain. La direction generale des Manufactures du Royaume a aussi été donnée à Mr. de Wersfenobre qui remplace feu Mr. Kraul. Le Roi a présidé deux fois depuis peu au Directoire General, où on a réglé diverses affaires importantes, & le 11. S. M. partit pour aller en *Pomméranie*, visiter les Fortifications de ses Places qui viennent d'être perfectionnées selon le plan de Mr. le Major General Montargues.

VII. On a publié un Edit du Roi contre les Juifs étrangers. Il en paroît un autre, qui inflige des peines encore plus rigoureuses contre les Filles & Femmes qui accouchent clandestinement, & qui détruisent leurs enfans, & on a commencé des prieres publiques pour demander à Dieu de faire

faire cesser la mortalité qui regne en ce Pais parmi le gros betail. Le 21. le Roi revint du voyage qu'il a fait en *Pomeranie*, & quelques jours après S. M. alla à *Postdam*. Le Comte de Posen, Envoyé Extraordinaire de *Suede*, est parti de cette Cour pour retourner à *Stockholm*, sans avoir pris congé du Roi & de la Reine, & sans avoir notifié son depart aux Ministres; il a seulement fait ses adieux aux Ministres étrangers qui l'ont visité à leur tour, pour lui souhaiter un heureux voyage.

VIII. *Saxe. Dresde.* Le Roi a conferé au jeune Prince de *Saxe-Neustat*, qui est arrivé depuis peu de *Ratisbonne* en cette Cour, l'Ordre de l'*Aigle blanc*, & c'est le premier Ecclesiastique, qui ait été honoré de cette faveur. Le 10. S. M. partit pour *Varsovie* accompagnée du Comte de *Witzumb* son Grand Chambellan. Quelques Ministres du Cabinet ont ordre de suivre ce Prince, & le Comte de *Lagnasco* est, dit-on, parti pour son Ambassade de *Rome*.

IX. *Cologne.* On fit le 7. à *Bonn* l'ouverture du Testament du feu Electeur *Joseph-Clement*, en presence de deux Deputez du Grand Chapitre. Les Ministres & les Gentilshommes de la Chambre de ce Prince, ont tous été confirmés dans leurs Emplois à l'exception d'un seul, mais les Gardes du Corps, Archers, Carabiniers, Laquais, & autres Domestiques ont été congédiés, & c'est le Comte *Ferdinand de Hohenzollern* qui fait les fonctions de Stadhoudier de cet Electorat en l'absence du Comte de *Manderscheid-Blankenheim*, qui est à *Liege*. Le 14. on fit dans l'Eglise des Jésuites de cette Ville de *Cologne* les Obseques de feu S. A. S. E. avec beaucoup de pompe & de solemnité. Les Deputez du Chapitre, de la Noblesse

Noblesse, & des Villes de cet Archevêché, étant allez à *Liege* féliciter le nouvel Electeur sur son avènement à cette Dignité, en revinrent le 20., & ont rendu compte audit Chapitre du succès de leur Commission. Le Comte de *Kuffein* Commissaire de l'Empereur & le Cardinal de *Saxe-Zeitz* sont passez par cette Ville allans à *Liege*, assister à la prochaine Election d'un Evêque, qui doit se faire le 7. Fevrier prochain. L'Electeur d'un nouvel Evêque de *Hildesheim* est aussi remise au 8. du même mois, & on s'attend fort que S. A. S. E. y aura bonne part. Mr. de *Beiderbeck*, Resident de L. H. P. les Etats Generaux, a presenté ses nouvelles Lettres de créance à ce Prince, qui a temoigné avoir sa personne pour agréable.

X. *Francfort*. On apprend que le Prince *Maximilien* de *Hesse-Cassel* est revenu de *Stokholm*, & que l'on fait de grands préparatifs à *Manheim*, pour la reception du Prince *Emanuel* de *Portugal*, qui vient passer le Carnaval en cette Cour. L'Electeur de *Mayence* est allé prendre le divertissement de la chasse à *Aschafembourg*. On mande de *Munich* que le Prince *Ferdinand* de *Baviere* y a été dangereusement malade, mais qu'il se porte bien à present.

XI. *Liege*. Le nouvel Electeur de *Cologne* fut reçu le 3. dans le Chapitre de cette Ville en qualité d'un de ses Membres, & comme c'étoit pour la premiere fois que S. A. S. E. paroïsoit dans l'Eglise Cathedrale, Elle s'y rendit avec toute la suite. Le Baron de *Vansoul*, qui avoit été envoyé à la Cour de *Vienne*, en revint le 5., & le 6. il rendit compte au Chapitre du succès de sa Commission. Le Prince d'*Auvergne* a reçu de la Cour de *Rome* un Bref d'éligibilité, & tous les Postu-

lais

ans à cet Evêché font une dépense extraordinaire, pour captiver de plus en plus la bienveillance d'un chacun, & tâcher de fortifier leur parti ; cependant la plus saine & la plus grande partie des Capitulaires tiennent ferme dans leur résolution, & persistent à ne se pas déclarer pour aucun des Candidats qui paroissent sur les rangs, avant le jour fixé pour l'Electi^on. Le Baron de Vansoul est nommé avec Mr. son Frere & le Comte Rougrave, pour dresser les Articles de la Capitulation qui doit être présentée à signer au nouvel Evêque le jour de son Electi^on ; mais il est bon de sçavoir que le Pape a le droit de le dispenser de ce serment, en cas que les conditions ne soient pas du goût du St. Siege. Le 22. le Comte de Kufstein, Commissaire de l'Empereur, arriva ici de *Vienne*, & S. Ex. y fut reçuë au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie de la Citadelle. Ce Ministre a vû depuis les principaux Capitulaires, & leur a, dit-on, remis une Lettre circulaire en Latin, de la part de l'Empereur, par laquelle ils sont exhortez à choisir un Evêque qui ait les qualitez convenables, leur enjoignant au surplus d'ajouter foi à ce qui leur sera proposé par le Comte de Kufstein. Il ne paroît pas que ce Ministre ait ordre d'exclure aucunes Capitulaires de l'Electi^on ; S. M. I., à ce que l'on assure, souhaitant qu'elle soit tout-à-fait libre. Le Prince de Hesse-Cassel, Gouverneur de *Mastrich*, a fait ici quelque séjour *incognito*, & le 31. le Cardinal de Saxe-Zeitz arriva de *Ratisbonne*. S. Em. fut reçuë avec tous les honneurs dûs à sa Dignité & à sa qualité, & alla descendre au logement qui lui avoit été préparé. Les Etats de la Province se sont assembles, pour entendre le rapport qui leur a été fait de ce qui s'est passé dans la députati^on envoyée à la Cour de *Vienne*.

XII. Le 2. Fevrier sur les onze heures du matin, deux Députez de la Noblesse du Païs s'étant rendus au Logement du Comte de Kufstein, Commissaire de l'Empereur, le conduisirent en ceremonie dans les Carosses de l'Etat, suivis d'un nombreux Cortege, dans l'Assemblée du Grand Chapitre. S. Ex. fut reçue à la porte de l'Eglise par trois Députez; douze autres Capitulaires la reçurent aussi à l'Escalier du Chœur, & la conduisirent ensuite dans la Salle de l'Assemblée, où elle fut placée sur une Estrade dans un Fauteuil magnifique. Ce Ministre fit alors un très-beau Discours en Latin, étant assis & couvert, par lequel il exhorta le Chapitre à faire une Election libre, & à n'avoir d'autre but que le bien de l'Eglise, du Païs, & de l'Empire; à quoi Mr. Clerx, l'un des Capitulaires, répondit au nom dudit Chapitre en termes fort courts, mais très-respectueux. Le 4. le Prince de Hesse-Cassel, Gouverneur de *Mastricht*, revint ici, & alla descendre chez le Cardinal de Saxe-Weitz son Oncle; & enfin le 7., jour fixé pour proceder à l'Election d'un nouvel Evêque le Grand Chapitre s'assembla, & après les formalitez usitées, & sans qu'il y eut de grandes contestations, éleva à cette Dignité le Comte de Bergh l'un des Capitulaires, qui s'y attendoit le moins, & vers le midi, il fut proclamé avec les ceremonies accoutumées. Cette Election paroît fort agreable aux Liegeois, & le Comte de Kufstein a déclaré que ce choix ne manqueroit pas d'être agréé de l'Empereur; le Comte de Berg étant d'une Naissance & d'un merite très-distingué, juste, équitable, & recommandable par sa vie simple & exemplaire. Ainsi voilà toutes les esperances des Candidats évanouies, toutes les brigues & les

les sollicitations n'ayant pû ébranler la fermeté des Capitulaires, qui avoient resolu d'élever à ce haut rang un d'entre eux. Ces Candidats, entr'autres l'Electeur de *Cologne*, avoient néanmoins des partis formez, mais qui ne se sont pas trouvez assez forts pour rompre l'association des Capitulaires, qui l'ont emporté, & ont voulu conserver entr'eux la Souveraineté de leur Pais. Voici la liste de ces Capitulaires qui merite d'être conservée, en memoire du service qu'ils rendent dans cette occasion, & à leur Patrie, & à leurs Compatriotes.

Colonne des Capitulaires qui ne se sont declarez que le jour de l'élection.

Le Comte de Poitiers *Grand Prévôt*; le Baron de Selys *Grand Doyen*; le Baron de Berlaimont *Archidiacre*; Mr. de Libois *Suffragant*; Mr. de Libois de *Scavagne*; Mr. de Libois *Spalbeck*; Mr. de Libois *Senior*; Mr. Schell; Mr. Decharneux; Mr. de Liverloo *Prévôt d'Huy*; le Comte de Bergh; Mr. Stokem *Lecteur*; Mr. Stembur; Mr. de Velde, Mr. Bonnam, le Comte de Poitiers *Prévôt de St. Barthelemy*; Mr. Cartier; le Baron de Glimes *Prévôt*; le Comte Rougrave; le Comte de Hinnisdael; Mr. Blisia; Mr. du Moulin; le Baron de Rosen; Mr. Charles; le Baron de Herve; le Baron de Horion; en tout 26.

Colonne des Capitulaires engagez dans le parti de S. A. S. E. de Cologne.

Le Comte de Berlo *Evêque de Namur*; le Comte Stokem; le Comte Clerx *Official*; le Comte Clerx *Ecolatre*; le Comte Clerx *Doyen*; le Baron de Glimes *Archidiacre*; le Ba-

ron d'Elderem *Archidiacre* ; le Baron de Hohenfeld ; Mr. de la Naye *Grand Chancelier* ; le Baron de Tinlot ; le Baron de Cortembach, Mr. Stoupi *Président du College de Louvain* ; le Baron de Lerode ; le Comte de Berlo *Neveu du précédent* ; le Comte de Marnix, Baron d'Engelhem ; en tout 16. On joint à cette colonne le Prince d'Auvergne ; le Prince Cardinal de Saxe-Zeitz ; l'Electeur de Cologne.

Outre ces deux colonnes il y en a une troisième composée de 11. Chanoines qui n'ont pas eu voix ; savoir , le Comte de Lewestein *Prince de Starlo* ; le Baron de Chiffelle ; Mr. Cinque Professeur à *Louvain* ; le Baron de Lombesk ; le Baron de Nesselroth ; le Baron de Mean ; le Baron de Bieret, le Baron de Beule ; Mr. Liverloo *Frere du précédent* ; Mr. de la Naye *Neveu du Chancelier* ; & Mr. Bonhomme. Voilà pour le présent tout ce qui se presente à dire sur cette Election. On en fera le mois prochain davantage.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans le Pais du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* Le Primat du Royaume se rendit en cette Ville au commencement de Janvier, & le Nonce du Pape a fait la cérémonie de lui donner le *Pallium*, comme Archevêque de *Gnesne*. Le 17. le Roi arriva de *Dresde* en parfaite santé, & reçut le lendemain les complimens des Senateurs & de la Noblesse. S. M. étoit attenduë ici avec impatience, pour délibé-

rer sur les affaires importantes qui doivent être proposées dans la prochaine Diette generale qui va se tenir. On apprend de *Leopol* qu'un Corps de Tartares a fait une irruption dans la *Zamogisse*, où ils ont pillé & brûlé un Village, dont ils ont emmené les Habitans en esclavage.

II. *Suede*. Le Roi & la Reine ont reçu les complimens de toute la Cour sur les Fêtes, & L. M. jouissent l'une & l'autre d'une parfaite santé. Les différens Colleges qui s'étoient ajournés, se rassemblerent le 7. pour travailler aux affaires d'Etat, & on va commencer à lever les Subsidés accordez par la dernière Diette generale. Le Resultat de cette Assemblée a été publié dans toutes les Provinces du Royaume, & les Reglemens qui y ont été faits concernant les Finances, la Police, & les Troupes, s'exécutent avec la dernière exactitude. Mr. *Akerheim* a été fait Conseiller du Conseil de Guerre, à la place de Mr. *Duben*, qui vient d'être élevé à la Charge de President du Conseil de Justice, & Grand Baillif de *Maireas-Feld*, à la place du Baron *Schetter*. On a renforcé la Garnison de *Stralsund* de 2000. hommes. La résolution est prise d'entretenir dans cette Place en tout tems un Corps de 6000. hommes, & d'en reparer les Fortifications. On parle aussi de faire construire au Printems prochain une Forteresse dans l'Isle d'*Aland*, & d'y envoyer pour cet effet deux Regimens d'Infanterie avec quantité de materiaux. Le Ministre de *Russie* continué ici ses conférences avec les Ministres, & insiste entr'autres, à ce que l'on finisse le Reglement pour les Limites entre les deux Etats. Mr. *Bassewits*, Ministre du Duc d'*Holstein*, n'est pas encore parti, mais il ne tardera pas à se rendre à *Petersbourg*, & le

Baron Reichel est nommé pour résider ici à sa place.

III. Voici la suite du Resultat des Etats de Suede , dont nous donnâmes le mois dernier les six premiers Articles.

7.... Les Etats du Royaume auroient veu avec beaucoup de plaisir , qu'on eût pu joïir des fruits de la Paix , & être exemtez de toutes sortes d'Impôts extraordinaires ; Mais les besoins du Royaume & les dépenses inevitables exigeant plus d'Argent que les Revenus ordinaires ne peuvent rapporter , nous ne pouvons nous dispenser de faire les avances des Deniers necessaires , sans courir risque de perdre l'honneur du Royaume , & de l'exposer visiblement à sa ruine ; C'est pourquoi , quoique presqu'épuisez par les Subsidies considerables qu'il a fallu donner pour soutenir diverses Geurres , l'amour de la Patrie & le desir de contribuer à sa prosperité , nous engageant dans la conjoncture presente , d'accorder une somme suffisante pour les besoins & le soutien de Sa Majesté & du Royaume ; suivant la resolution prise le 18. Septembre dernier ; à condition néanmoins , que ces Deniers accordez ne seront payez que jusqu'à la prochaine Diette , sans que cela puisse tirer à aucune consequence , tant pour le present que pour l'avenir , ni porter aucun prejudice à nos Libertez & Prerogatives.

8. Les Etats auroient vû avec plaisir , que tous les Officiers ci-devant faits prisonniers ou congediez , eussent pu être placez selon leur bonne conduite ; puisque rien ne contribuë plus à la gloire & à la valeur , que la recompense des services qu'on a rendus ; Cependant , nous n'avons point negligé de faire tout ce que nous avons pu dans la situation presente des affaires , les uns étant rentrez en ser-
vice

vice actuel, & les autres ayant obtenu des Pensions, en attendant qu'ils soient avancez; Et afin que leur état, de même que celui des Ecclesiastiques & des Officiers Civils qui sont sans employ, puisse être suportable par la jouissance de la moitié de leurs Gages, nous avons mieux aimé, dans la disjete d'Argent où l'on se trouve actuellement, prendre sur nous cette incommodité, que de laisser souffrir de si fideles Sujets.

9. Nous avons tâché de soutenir le crédit, en cherchant les moyens de diminuer les dettes du Royaume, & de les rembourser ensuite entierement; dans cette vûë nous avons non seulement pourvû aux Reglemens necessaires pour le Bureau établi à cet effet, mais encore pris à cœur de faire continuer les payemens, & de les augmenter autant qu'il sera possible. Ces Reglemens & les Ordonnances qui ont été faites sur le même sujet, auront la même force & vertu, que s'ils étoient inserez ici mot à mot.

10. Nous avons aussi examiné entre nous dans cette Diette, combien il est necessaire pour le bonheur du Royaume, & pour avancer la constante prosperité des Sujets, qu'il soit établi une Loi generale & convenable au tems present, c'est pourquoi, les Commissaires nommez pour cet effet, ont pris en consideration & reçu toutes les loix dressées depuis plusieurs années; mais nous avons jugé necessaire qu'avant de les publier, on les rende conformes aux Ordonnances & Reglemens qui ont été publiez dans ces derniers tems, comme en particulier la Loi du Titre du Roi, en laquelle est prescrit & contenu le Gouvernement de tout le Royaume, doit être réglé de la même sorte. Ainsi nous avons resolu que lesdits Commissaires continueront cet ouvrage, comme il est dit, afin que les Ordonnances publiées depuis 1718. soient observées en ce qui

est cōvenable, & que ce qui y est contraire, soit changé; mais que les Loix de S. M. s'accordans avec celles qui reglent l'Electiō, la Sûreté & le Gouvernement de S. M. R. soient disposées comme une Loi fondamentale de l'Etat, pour être immuable, & inalterablement observée à perpetuité.

11. D'autant que dans la précédente Diette, les Etats du Royaume avoient nommez quelques personnes de leurs Corps, pour dresser un plan & instruction, suivant laquelle on pourroit entreprendre & rechercher l'affaire des reductions & liquidations, lesdites personnes nous ont presentez une instruction sur certains points qu'ils croyent pouvoir être redressez & corrigez; mais comme il y a particulièrement un cas qui doit être examiné, nous nous sommes adressez à S. M. par un Memoire en datte de ce jour, & declarez sur la maniere dont on doit proceder ulterieurement, afin que d'un côté il ne soit rien diminué à S. R. M. ni à la Couron-, ne sans necessité, & que de l'autre on puisse faire droit aux personnes lezées.

12. Et d'autant que S. M. par son attention au bien du Royaume, à l'avantage & sûreté des Habitans, a fait dresser quelques Ordonnances depuis la dernière Diette, & cela de l'avis de son Conseil; & que d'accord avec les Etats du Royaume, Elle a confirmé les Ordsnnances, Placards, & Reglemens qu'on a été obligé de faire durant cette dernière Guerre; c'est pourquoi, suivant l'instruction du 4. Article de la forme du Gouvernement, nous avons consenti unanimement; & voulons que les Ordonnances soient reçus comme une Loi perpetuelle.

13. Comme dans la Diette qui vient de finir; les affaires du Royaume ont été tellement réglées, que selon toute aparence il ne sera pas necessaire de rassembler sitôt les Etats, nous sommes convenus

avec l'agrément de S. M. , que la prochaine Diette sera fixée au 15. Janvier 1727. (V. St.) auquel tems nous nous rassemblerons ; que si, contre toute attente, il survenoit un incident qui demandât notre presence auprès du Roi, & que S. M. & le Senat souhaitassent notre assemblée, nous obéirons à l'apel de S. M. comme notre devoir le demande, & serons prêts à aider S. M. avec toute soumission.

Pour plus grande certitude que nous avons approuvé & résolu ce qui est inseré ci-dessus, & que nous voulons fidelement & inviolablement nous y conformer, nous generalement les Senateurs & Etats du Royaume, avons scellé & signé selon l'usage, notre presente resolution unanime & inviolable. Stockholm le 17. Octobre 1723. (V. st.)

IV. Danne marc. Le Roi & la Reine allerent le 8. à Valloë, pour y passer quelques jours, fort affligé de la perte qu'ils ont faite de la jeune Princesse nouvellement née, qui mourut le 7., & le 10. le Corps de cette Princesse fut porté avec beaucoup de pompe à Roschefså, pour être inhumé dans le Tombeau Royal. Mr. Wederkop est nommé pour aller à la Cour de France, en qualité d'Envoyé de S. M. Danoise, & le 12. ce Ministre partit pour s'y rendre : il va être suivi de Mr. Kreuse Secretaire d'Ambassade, & d'un Chapelain. Le Roi a fait une Promotion de 5. nouveaux Conseillers de son Conseil, qui sont, Mrs. de Weldschur, Birkinfeld, Hesper, Brandeys, & Wit, & le 15. la Cour revint à Frederiksbourg où L. M. sont état de passer le reste de l'Hyver. On travaille à recruter les Troupes, & on parle de les augmenter de quelques nouveaux Regimens.

V. Petersbourg. On ne se souvient pas d'avoir

vû dans ces Païs un tems plus doux & plus temperé, & à peine depuis le commencement de l'Hiver y a-t-on senti la gelée. Vers le 20. Decembre le Czar alla visiter le dommage causé aux Dignes par la haute Marée, & en ordonna lui-même les reparations. Le 23. le Baron de Ceder-Creutz, Envoyé Extraordinaire de *Suede*, eut Audience de ce Prince, auquel il presenta deux Lettres du Roi son Maître, l'une concernant le Titre d'Empereur que la Couronne de *Suede* lui accorde, & l'autre contenant un compliment de congratulation sur le même sujet. Le jeune Prince de Romanzof est nommé pour aller à la Cour de *Vienne* en qualité d'Envoyé de S. M. Cz. ; mais il doit auparavant s'arrêter à *Varsovie*, pour y menager les interêts de S. M. à la prochaine Diette generale des Etats de ce Royaume, qui doit s'y tenir. L'Amiral Willster a fait voile de *Revel* avec deux Fregates, sans que l'on sache la route qu'il a pris. On confirme que le Prince de Menzikof commandera en Chef l'Armée qui se forme dans l'*Ukraine*, que celle sur la Mer *Caspienne* sera commandée, sçavoir, l'Infanterie par le Prince Galitzin, & la Cavalerie par le Prince Trouberkoy, & que l'Amiral Cruys commandera en Chef les Forces Maritimes, & aura l'inspection generale sur la construction des Vaisseaux. Le voyage de *Moscow* est toujours resolu, cependant on ne sçait pas encore quand la Cour partira, les chemins étant impraticables à cause des pluyes. Le 8. Janvier S. M. envoya son Agent ordinaire chez tous les Ministres Etrangers, pour les inviter de se rendre à la Cour, & s'étant renduë dans la Salle d'Audience, accompagnée du Comte Golofkin, Grand Chancelier, de Mrs. Tolstoy & Osterman, Ministres d'Etat, Elle leur fit le Discours suivant.

Vous saurez, Messieurs, que j'ai résolu depuis quelques tems de faire un tour à *Moscow*, avec l'Imperatrice mon Epouse, mais qu'il a plu à Dieu de m'envoyer une maladie, & de retarder par là ce voyage. Cependant, par la grace de Dieu, me voyant assez-bien rétabli, & en état de l'entreprendre, j'ai voulu, Messieurs, vous prier de bouche, d'assurer encore de ma part vos Augustes Maitres de ma très-sincere amitié, & que je ne manquerai jamais de la cultiver parfaitement. En cas qu'il y eût parmi vous, Messieurs, quelqu'un qui ait encore des Commissions à exécuter, il pourra s'adresser à mon Grand Chancelier. Je ne doute pas que vous n'ayez tous reçu ordre de me suivre à *Moscow*; on a fait tous les préparatifs nécessaires pour votre transport, & pour celui de vos Domestiques.

VI. On n'apprend pas que la Porte se soit encore déclarée; mais on confirme que les Turcs font défilér beaucoup de Troupes en *Perse*, pour s'emparer des principales Places de ce Royaume, & s'y fortifier. D'où l'on présume que leur dessein est de pousser leurs progrès en ce País, & de s'y bien établir, avant d'en venir à une rupture avec la *Russie*. Le Czar cependant ne perd pas ses projets de vûë, & se prépare à la Guerre avec une attention & une diligence toute particuliere. L'*Ukraine*, les bords de la Mer *Caspienne*, & les environs d'*Astracan*, sont couverts de ses Troupes, & si la Guerre n'est pas encore déclarée entre ces deux Puissances, il y a aparence qu'elle ne tardera pas à l'être. On attend de *Perse* un nouvel Ambassadeur avec la Ratification du dernier Traité conclu avec le *Sophi*, après quoi le Czar entrera, dit-on, en action. P 3 AR.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le Roi après avoir été arrêté plusieurs jours à *Helvoet-Sluis* par les vents contraires, arriva enfin heureusement le 9. Janvier à *Margate*, où il mit pied à terre. Désqu'on eut appris ici cette nouvelle, elle fut annoncée au peuple par une triple décharge de l'Artillerie de la *Tour* & du *Paro*, & quantité de Seigneurs partirent pour aller à la rencontre de S. M.; mais ayans appris qu'elle avoit dessein de venir *incognito* à *Lambecht* par eau, ils revinrent sur leurs pas, & S. M. y débarqua effectivement le 10. sur les six heures du soir, & fut portée au Palais de *Saint James* dans une Chaise à bras, au bruit du Canon & au son de toutes les Cloches de la Ville. Le Prince de Galles se rendit aussitôt au Palais pour rendre ses respects au Roi son Pere, & le feliciter sur son heureux retour, de même que le Lord Chancelier, & quantité d'autres personnes de distinction. Le soir on tira devant la Bourse, un très-beau feu d'Artifice, & il y eut pendant la nuit des feux, des illuminations, & des réjouissances par toutes les Ruës de la Ville. Le lendemain le Lord Maire, les Aldermans, les Membres du Commun Conseil, vinrent en Corps complimenter S. M., & ce jour là, on distribua à toute la Maison du Roi de nouvelles Livrées pour le deuil de Mr. le Duc d'Orléans.

leans, que la Cour prit le 12. Les Lords Carteret & Townshend, Secretaires d'Etat, sont revenus de *Hannover*, & ont été suivis de Mr. de Chavigni, Envoyé de *France*, de Mr. Hop, Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux, & de divers autres Ministres Etrangers. Le 12., qui est le premier jour de l'an en *Angleterre*, selon le stile qui s'observe dans ce Royaume, S. M. reçut les complimens ordinaires sur le renouvellement de l'année, il y eut à la Cour assemblée Publique & Concert, & le soir S. M. tint un grand Conseil, où les nouveaux Scherifs pour le service de l'année courante, furent choisis. Ce jour là Mr. de Chavigni, Envoyé de *France*, eut la premiere Audience du Roi, & du Prince & de la Princesse de Galles, Mr. Hop, Ambassadeur d'*Hollande*, l'eut le 14., & le 16. l'Ambassadeur de *Maroc*. Le 17. Fête des Rois, les Seigneurs & les Dames parurent à la Cour en habits de Fête; le soir S. M. joua à l'Ombre avec la Duchesse de Kendale & la Comtesse de Pittembourg, & l'argent qui fut gagné à ce jeu, fut distribué à l'ordinaire aux Officiers de la Garderobe. Le Lord Clinton de Sertefève, & le Comte d'Albermale ont été faits Gentilshommes de la Chambre du Prince de Galles, & Mr. Finck, l'un des Fils du Comte de Nottingham a été envoyé à *Raisbonne*, en qualité de Plenipotentiaire de S. M. Il paroît une Liste des Pairs de la *Grande Bretagne*, morts depuis l'année 1714. que le Roi parvint à la Couronne, consistans en un Archevêque, quatorze Evêques, onze Ducs, quatre Marquis, quarante & un Comtes, six Vicomtes, & vingt-six Baronnets.

II. Le Parlement qui étoit ajourné au 20., se rassembla ce jour-là dans le Palais de *Westminster*

fer avec les ceremonies accourumées, & le Roi s'étant rendu dans la Chambre des Seigneurs, revêtu de ses Habits Royaux, y manda les Communes, & S. M. fit aux deux Chambres la Harangue, dont voici la traduction.

MYLORDS ET MESSIEURS,

JE ne puis commencer cette Séance, sans vous féliciter de l'heureux succès des efforts que vous avez faits l'année dernière, pour la sûreté, l'intérêt, & l'honneur du Royaume; l'augmentation du Crédit public; l'état florissant de nôtre Commerce & de nos Manufactures, & la tranquillité générale de mon Peuple, sont les heureuses suites de vos précédentes résolutions; & il y a lieu d'espérer que le peu d'exemples qui ont été faits de quelques insignes malfaiteurs, suffiront pour détourner les mal-intentionnez d'entrer dans de semblables désespérées pratiques. L'augmentation que vous trouâtes à propos de faire de nos forces nationales, tant par Mer que par Terre, a non seulement assuré le repos général du Royaume, contre tous attentats & soulevemens soudains, mais a aussi donné un tel poids & un tel crédit, dans toutes les negociations étrangères, que cela contribuera grandement à la conservation de la Paix de l'Europe.

Messieurs de la Chambre des Communes,

JE donnerai ordre de vous faire remettre les états des dépenses pour l'année courante; je vous demande seulement les Subsides que vous jugerez absolument nécessaires pour la conservation de la paix du Royaume, & pour la sûreté de mon Peuple; & j'espère qu'ils pourront être levez sans mettre aucune charge additionnelle sur mes Sujets.

Je dois recommander à vos soins d'une manière
parti-

particuliere les dettes publiques du Royaume, comme la chose la plus interessante à la Nation, que vous puissiez prendre en consideration ; je suis persuadé que ce doit être une très-grande satisfaction à tous mes fideles Sujets, de voir que le Fond qui sert à amortir les dettes de la Nation, soit augmenté, & que par là elle, soient mises dans une voye à être d'autant plutôt reduites par degrés, & entièrement déchargées ; ce seroit un ouvrage vraiment digne d'un Parlement Britannique, de commencer cette loüable entreprise, & d'y faire un tel progrès, qu'ayant des étroits égards à la foi publique, on peut frayer le chemin à cette grande & souhaitable fin.

MYLORDS ET MESSIEURS,

DAns l'heureuse situation où sont presentement mes affaires, je n'ai autre chose à vous recommander, si non que vous vous serviez de l'occasion que vôtre propre bonne conduite a mise entre vos mains, pour aviser à telles autres Loix qui peuvent manquer pour la conduite & l'encouragement du Commerce & de la Navigation, pour employer les pauvres, & pour exciter & encourager un esprit d'industrie dans la Nation.

Je suis pleinement convaincu que le Commerce & la richesse de mon peuple, sont les heureux effets des libertez dont il jouit, & que la grandeur de la Couronne consiste dans leur prospérité ; & je suis entièrement persuadé que tous ceux qui souhaitent du bien à leur Patrie, doivent convenir avec moi, que c'est la plus vaine des illusions, de s'imaginer que la Religion, les Loix & les Libertez de ce Royaume puissent être jamais assurées, qu'en soutenant le present établissement, & en maintenant la succession dans la Ligne Protestante.

Unissons-

Unissons nous donc sincèrement dans toutes les choses qui puissent tendre à avancer nôtre bonheur mutuel, & éteindre les esperances de ceux qui n'ont cessé depuis long-tems, & ne cessent encore de faire leurs efforts pour assujettir cette Nation à une enchaînée de miseres, qui est inseparable du Papisme & du pouvoir arbitraire.

Après ce Discours le Roi retourna au Palais, & le 21. les Seigneurs presenterent à S. M. l'Adresse suivante.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-obéissans & fideles Sujets de V. M., les Seigneurs Spirituels & Temporels assemblez en Parlement, remercions très-humblement V. M. de vôtre très-gracieuse Harangue prononcée de dessus le Trône, & de vôtre favorable aprobatión aux sinceres mesures que nous avons prises pour le service de V. M. dans nôtre derniere seance; nous ne pouvons reconnoître qu'avec justice que l'état heureux & florissant, & la presente tranquillité du Royaume, sont les suites visibles du sage Gouvernement de V. M. Ces efforts que V. M. a faits dans toutes les negociations étrangères, pour la conservation de la Paix generale, nous fait beaucoup de plaisir; nous supplions V. M. d'être persuadée que nous n'avons rien de plus précieux que vôtre honneur, & que nous ne pouvons penser à aucune affaire d'une plus grande importance, que de mettre en état V. M. de maintenir le repos de l'Europe.

Nous vous demandons humblement la permission de remercier V. M. avec des cœurs pleins de soumission & de reconnoissance, de vos soins paternels & tendres, pour dispenser vôtre peuple de toute Taxe additionnelle, & de la bonté que V. M. a aussi eu,

de déclarer du Trône, que V. M. est pleinement convaincuë que le Commerce & les richesses de son peuple, sont les heureuses suites des Libertez dont il jouit, & que la grandeur de vôtre Couronne dépend de la prospérité de vos Sujets ; nous prions V. M. de croire que nous n'oublierons jamais rien de ce qui peut tendre à l'avancement du bonheur & à la gloire de V. M., & que nous sommes dans la ferme & unanime resolution, de sacrifier nos biens & nôtre sang pour le maintien de nôtre heureuse Constitution qui est l'unique fondement de la paisible jouissance de nôtre Religion, & de nos Loix & Libertez.

Reponse de Sa Majesté.

MY LORDS,

» JE vous remercie de tout mon cœur de cette
» soumise & fidele Adresse ; l'affection que
» vous témoignez pour l'avancement de mon
» honneur, m'est très-agréable. Soyez persuadé
» que mon soin inébranlable sera toujours de
» conserver les Droits & les Libertez de mon Peuple.

Le 22. les Communes se rendirent en Corps au Palais *St. James*, & presenterent au Roi leur Adresse conçûe en ces termes.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-humbles & très-fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande-Bretagne assemblez en Parlement, demandons la permission de feliciter V. M. sur vôtre heureux retour dans ces Royaumes, & prions très-humblement Vôtre Majesté d'accepter les sinceres remerciemens de cette Chambre, pour vôtre très-gracieux Discours prononcé du Trône ; comme il plait à Vôtre Majesté
de

de fonder la grandeur de vôtre Couronne dans la sûreté des Libertez de vôtre peuple, & vôtre gloire à l'avancement de leur prospérité, aussi en reconnaissance doivent-ils être excitez par tous les liens de devoir & de gratitude, à établir leur bonheur dans les principes fermes & inébranlables de fidélité & d'affection, envers la Personne Sacrée de V. M. & son Gouvernement.

C'est une très-grande satisfaction aux fideles Communes de V. M. de voir que la fidelité de leurs resolutions, & la justice de leurs procedures dans la derniere séance du Parlement, ont été suivies de toutes les heureuses consequences qu'on en pouvoit attendre, & sont à present recompensées de la protection Royale de V. M.

Nous demandons la permission d'assurer V. M. que nous leverons avec promptitude & avec joye tous les Subsidés qui seront necessaires pour soutenir la gloire du Gouvernement de V. M., & pour assurer la tranquillité de ces Royaumes.

Nous sommes extrêmement sensibles à la bonté de V. M. envers tout vôtre Peuple, en recommandant en particulier en ce tems à nôtre consideration, les dettes publiques du Royaume, lesquelles sont un si pesant fardeau, & un interêt si grand à la Nation, que nous manquerions à ce que nous devons à nous-mêmes, si nous n'assurions pas V. M. que nous ferons tous nos efforts pour menager & augmenter les Fonds destinez à amortir les dettes, & à les mettre par là dans une voye à être réduites par degrez & acquittées, sans violer la foi publique, ou enfreindre la propriété d'aucun particulier; & comme il plait à V. M. de nous encourager à entreprendre un si noble dessein, aussi nous sommes pleinement persuadez que la sagesse & la fermeté du Gouvernement de V. M. nous mettra en état d'achever cette grande entreprise. Mais

Nous assurons V. M. que nous ne connoissons sous le Soleil d'autre sûreté pour nôtre Commerce & nôtre richesse, nôtre liberté & propriété, nos droits Religieux & Civils, que la sûreté de la très-Sacrée Personne de V. M. & de vôtre Gouvernement, & la succession dans vôtre Royale Famille, que nous soutiendrons & maintiendrons toujours contre tous perfides attentats; étant véritablement sensibles au bonheur dont nous jouissons sous le gracieux & heureux Gouvernement de V. M., qui nous a jusqu'ici préservé de toutes les miseres que nous savons par experience être inseparables du Papisme & du pouvoir arbitraire.

Reponse de Sa Majesté.

„ JE vous remercie de bon cœur de cette fi-
„ dèle & respectueuse Adresse; la sage &
„ la résolution de ce Parlement, ont principa-
„ lement contribué à nôtre présente heureuse si-
„ tuation; & la perseverance de mes fidelles Com-
„ munes avec le même zèle & la même unanimi-
„ té dans l'expédition des affaires publiques, se-
„ ront les plus sûrs moyens de profiter de cette
„ occasion favorable au plus grand avantage, pour
„ l'honneur & l'interêt de ce Royaume.

III. On a pris ici que le 24. les Ministres Plenipotenciaires de l'Empereur, remirent à ceux d'Espagne, l'Acte original d'investiture de Sa Majesté Imp. des Etats de *Toscane*, *Parme*, & *Plaisance*, en faveur de l'Infant Don Carlos, & que le 26. l'ouverture du Congrez s'étoit faite à *Cambrai*. On vient aussi d'être informé de l'abdication que le Prince Regnant en *Espagne* a fait de la Couronne en faveur du Prince son Fils aîné. Le Roi a déclaré Mr. Horace Valpole son Envoyé

yé Extraordinaire à la Cour de *France*, & ses Lettres de créance lui ont été envoyées. Le Duc de Leeds, qui étoit sous la garde d'un Messager d'Etat, pour avoir voyagé dans les Pais Etrangers, sans la permission de la Cour, a été élargi, & eut le 31. l'honneur de saluer S. M., & de la remercier. Le Lord Glenorchi est rapellé de la Cour de *Dannemarc*, à la sollicitation du Duc de Kent, son Pere, & a été fait Gentilhomme de la Chambre du Roi.

IV. *Hollande*. On a publié un Placard du 4. Janvier, par lequel les Droits d'entrées sur le Bétail que l'on amene dans ces Provinces des Pais étrangers, sont considerablement augmentés, défendant en outre l'entrée des viandes salées & fumées, sous peine d'amande & de confiscation, excepté les lards & jambons qui continueront de payer sur le même pied les droits établis. On va exposer en vente dans la Châtellenie de la Cour d'*Hollande*, plusieurs Seigneuries avec leurs dixmes, conformément à la resolution prise par L. H. P. en 1713. & le jour de cette vente sera annoncé par des affiches, & dans les nouvelles publiques. Mr. Vandermeer est parti pour son Ambassade d'*Espagne*, & le Baron Alner, Envoyé Extraordinaire de l'Electeur Palatin, retourne à sa Cour, où il est rapellé. Mr. Daniel-Alexandre de Hoche pied a été fait Consul à *Smirne* à la place de feu son Pere, mort en cette Ville depuis le mois d'Août dernier, après avoir rempli ce poste avec beaucoup de reputation. Le Secretaire d'Ambassade d'*Espagne* a notifié par un Memoire qu'il a présenté à L. H. P. le grand changement arrivé dans cette Monarchie, par la cession qu'a fait le Prince Regnant de la Couronne, au Prince son Fils aîné.

Le 9. Fevrier les Etats d'*Hollande* & de *West-frise* se rassemblerent pour la premiere fois depuis leur dernier ajournement.

V. *Pais-Bas*. Les trois Vaisseaux qui sont prêts à *Ostende*, n'attendent pour partir qu'un vent favorable ; il y en a un destiné pour *Bengale*, & les deux autres pour la *Chine*. Le second fournissement que ceux qui ont pris des Actions, devoient faire à la Compagnie, est achevé, & a été tout acquité argent comptant.

A R T I C L E V I I I .

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances*. La Comtesse de la Lippe accoucha au commencement de Janvier d'un Fils, qui a été tenu sur les fonds par les Rois d'*Angleterre* & de *Prusse*.

La Marquisé de Saillant est accouchée à *Paris* d'un Garçon.

Le 25. la Princesse de Robec accoucha dans la même Ville d'un Fils.

II. *Mariages*. Le Duc de Montmorenci, Fils aîné du Duc de Luxembourg, épousé à *Paris* la Fille unique du feu Marquis de Seignelai ; qui a plus de 100000. livres de rente ; & le Roi a fait l'honneur a ces nouveaux Mariez de signer leur Contract de Mariage.

Le Marquis de Mancini épousé dans la même Ville Mademoiselle de Louvois, Petite-fille du défunt Ministre de ce nom.

Le Baron de Bulau a épousé à *Hannover* la jeune Comtesse de Platen.

Le Marquis Calcagni a épousé à *Milan* la Sœur du Prince Rafni.

III. *Morts.* Mr. Charles Gioceoli, Evêque de *Capouë*, est mort dans la même Ville.

Le 7. Janvier la jeune Princesse de Dannemarc ; dont la Reine accoucha il y a environ un mois ; mourut à *Copenhague*.

Mr. Don Jean Viscomti est mort à *Milan*.

La Comtesse d'Althan, Mere du Cardinal & Viceroi de *Naples*, est morte sur ses Terres en *Boheme*.

Le Prince Lecora Genoïis, est mort à *Naples*.

Le 6. la Princesse Savelli mourut à *Rome*, âgée de 76. ans. Elle étoit Veuve du Prince Savelli, le dernier de cette illustre Famille.

La Marquise de Powis, Catholique Romaine, est morte à *Londres*.

Le troisième Fils du Prince Charles Albani est mort à *Rome*.

Le Fils unique du Prince de la Cerva-Cardenas est mort à *Naples* de la rougeole.

Le Marquis Charles-François Spada est mort à *Pesaro*.

Le 10. Mr. Telly, Evêque de *Bergo-San-Sepolero* en *Toscane*, mourut dans son Diocèse.